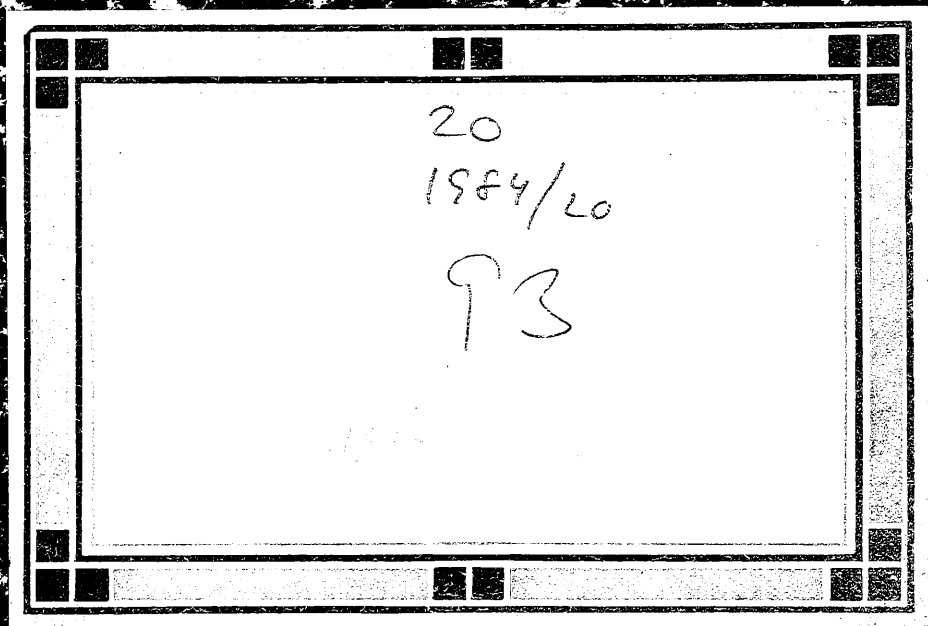




20

1984/20

93

14 février 1914

Séance du samedi 14 février, à 5h. ¹

Présidence de M. De Rue, Doyen.

Présents: M. François, Milhaud, Winiaiski, Nicole, Oltramare, Bailly, Leitner, Wuarin, Rappard, Malsch, Werner.

Excusé: M. Tondelot.

Titre de la Faculté
nouveau.

À propos de la lecture du procès-verbal de la séance précédente, M. Milhaud communique les résultats de l'interrogation qu'il a fait subir à ses étudiants au sujet du titre de la Faculté nouvelle. — Première consultation. Remplacement du titre actuel par le titre: Faculté des Sciences économiques et sociales. Sur une quinzaine d'étudiants: 1° 5 favorables (estimant le changement avantageux); 2 indifférents (estimant que le changement est sans conséquence); 4 sympathiques au changement pour des raisons théoriques, mais craignant que la valeur d'utilisation du diplôme soit diminuée; 2 hostiles. — Deuxième consultation: Remplacement du titre actuel par le titre: Faculté des Sciences sociales. Voix favorable: 12. Voix défavorable: 4. La raison indiquée de la préférence pour ce second titre (Faculté des Sciences sociales) est qu'il se présente comme ayant plus d'extension que le premier (Faculté des Sciences économiques et sociales) et comme comprenant plus abondamment l'histoire et la philosophie.

Société suisse
des professeurs
d'Enseignement secondaire

Le Doyen annonce qu'il a reçu communication d'une résolution votée par la Société suisse des professeurs de l'Enseignement secondaire. L'examen de cette résolution est renvoyé à une commission composée de M. Oltramare, Malsch et François.

Le Doyen aura pu il y aura,
du 13 au 22 mars, une session extraordinaire
d'examen. - Approuvé.

Baccalauriat
et Maturité réelle.

Baccalauriat et Maturité réelle.

Le Doyen lit une lettre rédigée par M. Paul
Ultranan, et signée de lui et de M. Litz et
Warner, exposant que la commission chargée
d'examiner dans quelles conditions les étudiants
porteurs d'un certificat de Maturité réelle
du Gymnase de Genève peuvent se présenter
aux épreuves du baccalauriat, propose à l'article
n° 38 du Règlement de l'Université l'adjonction
d'un alinéa ainsi conçu: "Pour les élèves sortis
du lycée réel du Gymnase de Genève avec
le certificat de Maturité, l'examen oral
se portera que sur la langue grecque et sur
la logique. S'ils ont subi avec succès un examen
de philosophie dans le lycée réel, ils ne sont pas
interrogés sur la logique." Cet alinéa serait
le second de l'article 38.

Proposer

M. Ultranan donne quelques
explications au sujet de cette lettre. Le comités
est parti de ce principe qu'on ne devrait pas
soumettre des candidats un examen sur des
branches d'études représentées dans l'examen
de Maturité réelle.

M.

La proposition de la commission
est adoptée à l'unanimité.

Options.

Le Doyen communique les options,
pour le 2^e examen de la licence en lettres
à M. Brutsch et à M. les Doyens et Ariétine.
Adopté.

M.

Le Doyen communique les options, pour
le doctorat en philosophie, de M. Morel. Branches
de la philosophie: logique, psychologie, esthétique.

Période de l'histoire de la philosophie: Descartes³, Malebranche, Spinoza. Texts philosophiques: Spinoza Ethique, livre I. La chaire du fondement de l'Instruction. — Adopté. — 2' examen de M. Moul est fixé aux lundi¹⁶ et mardi¹⁷ mars pour l'écrit, et au vendredi 20 pour l'oral.

Professeurat honoraire.

Professeurat honoraire.

Le Doyen averti qu'il a parlé au Bureau de la proposition, à laquelle la Faculté s'est montrée favorable, et d'offrir le titre de professeur honoraire à M. Dussan. Le Bureau s'est montré quelque peu hésitant. En conséquence le Doyen prie M. Oltramare d'écrire au Recteur pour lui exposer toutes les raisons qui motivent sa proposition.

M. Taut.

M. Robert Taut, de Vienne, diplômé de l'Export Akademien des Handelswissenschaften voudrait se présenter au doctorat en sociologie. — Aucune décision n'est prise à ce sujet.

M. Guthrie.

M. Guthrie, de New-York, voudrait se présenter au doctorat en philosophie, et proposer comme thèse un livre publié par la maison Toubner. — On lui répondra que nous n'acceptons pas comme thèse un travail déjà publié, et que d'ailleurs le doctorat en philosophie comporte, non pas seulement la présentation et la soutenance d'une thèse, mais encore un examen, dont il ne pourrait être dispensé qu'en présentant et en défendant des jugés suffisants.

M. Jones.

M. Jones, qui prépare pour notre Université un doctorat en lettres, demande qu'on lui accorde l'équivalence de titre qu'il possède de maître en arts de l'Université de Princeton avec la licence en lettres.

Il voudrait aussi savoir quel temps de résidence
à Genève on exigerait de lui avant qu'il puisse
présenter sa thèse. — On décide d'accorder à
M. Juss l'équivalence qu'il demande,
et de l'informer qu'on ne exige de lui aucun temps
spécial de résidence.

M. Zutting.

M. Zutting demande si, après avoir
pris la licence es lettres de Lausanne, il pourra
enseigner sous notre Faculté comme privat-docent. —
On lui répond que, même après cette licence,
on lui demandera de présenter une thèse d'habilitation
imprimée.

Doctorat honoris causa.

Doctorat honoris causa.

Le Doyen annonce qu'il a reçu de M. François
une lettre proposant que nous décernions le titre
de Docteur honoris causa à M. Georges Becker,
musicographe distingué, qui habite Nancy.

M. François déclare que l'initiative de
cette proposition vient de Mlle Pauline Long,
mais qu'il s'y associe complètement.

Comme rousséaniste, il a pu apprécier
une édition, donnée par M. Becker, du
Pygmalion de Rousseau. Quant à la valeur
de M. Becker comme musicographe, M. François
ne ^{s'estime} ~~se juge~~ pas compétent pour l'apprécier,
mais il sait qu'il est considéré comme
sérieux par de bons juges. M. François
lit à propos de lettres de M. Edmond Méné, ^{professeur}
professeur au Conservatoire de Genève, Péroz,
professeur de musicographie à la Sorbonne,
et Roussé Rolland. Il évoque aussi le
témoignage de M. Frank Choriz dans son
Histoire de la musique à Genève au 19^e siècle. —
M. François remarque que M. Becker est très âgé,
(il a près de 80 ans), mais c'est bien, et que le témoignage

d'estimer que la Faculté lui donnerait
 le baccalauréat docteur honore causa
 mais par lui un suprême réconfort
 et le dignité corollaire d'une telle carrière.
 Il y aurait une certaine analogie entre
 le docteur et celui qu'on a décerné, il y a quelques
 années, à M. Pierre Brigueat.

M. Litz d'abord comprend très bien
 le raisonnement qui nous pousse à accorder à
 M. Becker le doctorat honore causa.
 Mais il se demande s'il n'y a pas pour nous
 quelque danger à nous hasarder sur un
 terrain que nous ne connaissons pas très bien.
 M. François nous a dit qu'il n'était pas
 compétent pour juger des mérites de
 M. Becker comme musicographe. Nous ne
 devons accorder le doctorat honore causa
 qu'à des hommes dont quelques uns
 d'entre nous pourraient, par eux-mêmes,
 apprécier le mérite. Enfin, nous rigorons
 de formuler certaines demandes que
 nous mettons sans l'embarras.

La musicographie est une discipline que
 n'est pas enseignée dans notre Faculté.
 Le cas de M. Brigueat est difficile: son ouvrage
 sur la filigrane est un auxiliaire
 indispensable des sciences historiques.

M. Hirsch n'a pas les mêmes scrupules
 que M. Litz. Il rappelle le doctorat
 honore causa conféré à M. Jacques Delerose.
 Nous nous honorons nous-mêmes en honorant
 M. Becker. Il conviendrait de ne pas écarter d'emblée
 la proposition si riche d'être faite.

M. Werner estime qu'on n'est pas obligé d'écarter d'emblée. Cependant

^{il}
~~M. Werner~~ estime que les objections de M. Luitz
sont très fortes. On a rappelé le docteur décerné
à M. Jacques Valéron. C'est là un cas dans lequel
nos hommes sats du cercle de nos compétences,
et il n'y a pas lieu de nous en féliciter. — M. Werner
estime, avec M. Luitz, que nous ne devrions
décerner le doctorat honoris causa que dans les cas
où nos hommes ^{par nos propres lumières} capables de juger la valeur
de l'homme qu'ils honorent. Nous ne sommes
pas des hommes universels, aptes à juger de tout.
Nous sommes des hommes spéciaux, et dans
une chose telle que l'attribution d'un doctorat,
ne devons pas sortir de leur spécialité!

Le Doyen déclare partager les scrupules
de M. Luitz et Werner.

M. François répond qu'il ne s'agit pas
d'honorer un artiste, mais un savant, un
historien. La musicographie est une science
auxiliaire de l'histoire. L'Université doit
décerner les hauts savaux partout où ils
se trouvent.

On décide d'ajourner à la
prochaine séance la décision sur cette question.

M. Gabarrio.

M. Gabarrio, ayant le diplôme
des Sciences sociales du Royal Institut de Florence
peut être inscrit à notre Université. —
On lui demandera s'il possède la licence
lycée.

Le Doyen annonce qu'il exprime
au Rectorat la participation de
notre Université.

Séance terminée à 7 h. 10.

Le Secrétaire

Charles Werner

21 février 1914

Séance du samedi 21 février, à 5h. 7

Présidence de M. De Rue, Doyen.

Présents: M. M. Leitz, Muret, François, Trunclat, Boyeaud, Winierstai, Milhaud, Rappard, Marais, Ad. Marille, Nicole, Malsch, Moriaud, Werner. —

Excusé: M. Oltramare.

M. Gay.

Lettre de M. Gay, candidat à la licence ^(1^{re} année) lettres, qui demande la permission de consigner, pour les textes latins, le titre de l'œuvre indiquée pour l'année précédente. — Renvoyé à M. Oltramare.

M. Gaetani.

M. Gaetani di Laurensana, qui a obtenu, en son comme auditeur, en son comme étudiant inscrit, à l'Institut royal des Sciences sociales de Florence, demande à être inscrit dans la section des Sciences sociales. — Accordé.

Congrès de Philologie.

Le Doyen annonce qu'un Congrès international de Philologie représentatif aura lieu cette année à Hambourg. — On demandera à M. Bailly s'il veut s'y rendre.

Mlle Clarke.

Lettre de Mlle Elisabeth Clarke, demandant des renseignements sur la thèse qu'elle prépare sur la Charge de poète lauréat anglais. — Renvoyé à M. Trunclat.

Enseignement commercial.

Enseignement commercial.

Le Doyen rappelle la séance du Samedi de jeudi prochain. — A ce propos, il lit une lettre de M. Oltramare, lequel s'étonne que l'échange de vues qui a eu lieu au sein de la Faculté puisse constituer un préavis soumis au Sénat, et annonce qu'il a dû se libérer d'action pour soutenir des propositions analogues à celles indiquées dans sa précédente lettre. — Le Doyen déclare qu'il

ne s'agit bien que d'un échange de vues futur. Le projet de loi futur devra être muni de notes préparées avant d'être présentés au Grand Conseil.

Le Doyen annonce qu'à la séance du Sénat le Recteur fera une proposition dans le passage essentiel est le suivant : « A l'École des Hautes Études Commerciales, l'enseignement sera donné par des professeurs de la Faculté des Sciences économiques et sociales. »

M. Mur ^{remarque} ~~de~~ par cette proposition du Recteur renvoie à un défaut de proposition adoptée par la Faculté dans la séance du 17 janvier. Elle tend à empêcher qu'on puisse nommer un membre du Sénat sans notre collaboration.

M. Harille propose qu'on ajoute à l'article 3 de la résolution votée par la Faculté la phrase suivante : « Leur nomination aura lieu selon les formes prévues pour celle des autres professeurs de l'Université. »

Le Doyen met aux voix la proposition de M. Harille.

Elle est adoptée par 8 voix.

M. Borgeaud Richard par le texte adopté par la Faculté dans la séance du 28 janvier ne correspond pas à ce qu'il avait proposé. Il demande à la Faculté de voter la résolution suivante :

« Les conférences et exercices pratiques ne sont pas assimilables aux cours universitaires quant aux locaux de l'enseignement et aux finances d'inscription. Un règlement spécial approuvé par le Conseil d'État détermine l'affectation des locaux et fixe le ^{et} taux d'emploi des rétributions exigées des étudiants,

M. Mur
qui ne peut
pas signer
les conférences

de manière à favoriser le développement
des séminaires dans la Faculté qui n'en pas
de laboratoires. "

M. Muret a dit qu'il faut
qu'on puisse former les
séminaires aux personnes
qui le proposent en fait
pas d'après d'élèves admis.

A adopté! —

M. Bouquet rappelle sa proposition
de confier au professeur de Finances et
Statistique une partie de l'enseignement
commercial à créer.

M. Wierzbicki dit qu'il ne pourrait
que développer les enseignements qu'il a déjà.
Il rappelle que la Faculté et le Sénat
ont pris une vote en faveur de la transformation
de sa chaire en chaire ordinaire.

M. Millard propose qu'on demande
au Département, soit la transformation
de la chaire de Finances et Statistique
en chaire ordinaire, soit, dans le cas
où cette première demande ne serait pas
accueillie avec faveur, le doublement
de Finances et de la Statistique en deux
enseignements, avec le traitement de
professeur extraordinaire pour chaque
enseignement.

Le Département aux voix la proposition
suivante :

La Faculté rappelle le vœu qu'elle a exprimé,
et que le Sénat a fait sien, que la chaire
de Finances et Statistique soit transformée
en une chaire ordinaire. — Dans le cas où ce vœu ne
pourrait pas être réalisé, les demandes de l'enseignement
des Finances et de la Statistique soit de deux enseignements,
avec le traitement de professeur extraordinaire pour chaque
enseignement.

A adopté à l'unanimité!

Léonard a dit.

2 Secrétaires
Charles Werner

10

7 mars 1914

Séance du samedi 7 mars, à 5h.

Présidence de M. de Cuvé, Doyen.

Présents : M. H. Harille, Litz, Winarski, Milhaud, Tournelat, Muret, Bally, François, Werner.

Examens.

Le Doyen donne la liste des inscriptions pour les examens.

Licence en lettres, 1^{er} examen :

M. Muller, Hutor

Gay, Jean.

2^e examen, lettres modernes :

Mlle Kuhn, Ella

Krietine, Madelaine.

Lettres classiques :

M. Brüttsch, Louis.

Licence en sciences sociales :

Examen à l'étranger :

M. Starobinskiy

Stephanoff

1^{er} parti :

M. Oldendjawa. (A déclaré se l'adonner à l'examen, pour le prix de 200 francs, bien qu'il n'ait pas encore payé les frais d'inscription.)

Le Doyen donne lecture du tableau des examens, qui commenceront le vendredi 13 mars.

Congrès.

Le Doyen annonce que M. Bally ne pourra pas se rendre au Congrès de Phonétique expérimentale.

M. Ehrhardt.

M. Ehrhardt, étudiant en sciences commerciales, voudrait pouvoir se présenter aux examens du doctorat en sociologie. Sur la proposition de M. Milhaud et Litz,

qui examinent les pièces envoyées par M. Ehrhardt, n'ait de lui répondre qu'il en est disposé à lui rendre plus facile l'accès de la licence en sciences sociales, en s'exigeant de lui qu'une œuvre d'études avant le 1^{er} novembre.

M. Morel.

Le foyen annonce que M. Morel a renoncé à ^{de} présenter dès à présent aux examens du doctorat en philosophie.

M. Asnaouf.

M. Asnaouf, dont il a été question dans une précédente séance, a remis au foyen une thèse par laquelle il voudrait obtenir le droit d'enseigner comme privat-docent à notre Faculté. Il a envoyé aussi un certificat qu'il possède à l'Institut des langues orientales, dit de Larzeroff, à Moscou. M. Morel fait observer qu'avant de nous ~~montrer~~ ^{chercher à savoir} si M. Asnaouf est dans les conditions requises pour présenter une thèse lui donnant le droit d'enseigner ^{privat. docent.} comme

M. Roos.

M. Roos voudrait être admis comme lecteur d'allemand à notre Faculté. — On lui répondra que ce poste n'existe pas chez nous.

Docteur honoraire

M. François rappelle la question du doctorat honoraire causa par la proposition d'élire où M. Bekker, et demande que cette question soit inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance. — M. François s'adresse à la Faculté l'épave nerveux inquiétant dans lequel se trouve un candidat à la licence ès lettres, M. Jean Gay.

M. Gay.

Le Dr Weber-Baule s'en va très préoccupé et a écrit que la Faculté en finissant. M. François demande que le Dr Weber-Baule accompagne M. Gay à l'examen.

Séance levée à 6 h. 15. Le secrétaire
Charles Werner

12 21 mars 1914

Séance du samedi 21 mars, à 5h.

Présidence de M. De Crie, Doyen.

Présents: Mm. Seitz, Mithand,
Tumilat, Werner.

Examens.

Le Doyen communique le résultat
des examens:

Licence ès lettres, 1^{er} examen:

Est admis: M. Muller, Anton.

(M. Gay n'est pas présent.)

2^e examen, lettres modernes:

Sont admises:

Mlles. Arietine, Madelaine

Kuwer, Ella.

Lettres classiques:

Est admis: M. Brüttsch, Louis.

Licence ès sciences sociales:

Examen de français:

Sont admis:

Mm. Starobinsky

Stephanoff

1^{er} parti:

Est admis: M. Oldondjawa.

Bibliothécaire.

Élection du Bibliothécaire:

M. Prappard est élu à l'unanimité!

Médailleurs.

M. Mithand rappelle la question
du médaillon de M. Wertheimer,
et demande si l'on ne pourrait pas donner
à celui-ci celui de M. de Lamsure.

Doctorat
honoris causa.

Doctorat honoris causa.

En raison de l'absence de M. Franco,
cette question est renvoyée à une
prochaine séance.

M. Hargneaux.

M. H.-J. Hargneaux, bachelier ès arts
de l'Université de Londres, demande qu'on lui

accorde l'équivalence de son titre avec celui de bachelier ès lettres, afin de pouvoir se présenter à la licence. — Accordé.

M. H. Marchand.

M. Henri Marchand, ancien étudiant à la Faculté de Théologie de notre Université, professeur de français en Russie, voudrait prendre le grade de licencié, mais ne pourrait venir suivre les cours, chaque année, qu'à partir de la fin du mois de mai. — On lui répondra qu'il doit être inscrit aux cours pendant 4 semestres, et qu'il faut qu'il vienne s'inscrire au début de chaque semestre et qu'il présente en juin un travail de conférences.

M. Gayserhof.

M. Gayserhof, de Dubeck, demandant si, ses travaux historiques et théologiques, il pourrait, moyennant un examen oral, obtenir le doctorat en philosophie. — On lui enverra le diplôme.

Professorat
nouveau cours.

Le foyen annonce que M. Oltramare, devant la direction du Bureau, reprend sa proposition de ^{d'élire} ~~d'accorder~~ le titre de professeur honoraire à M. Paul Deussen.

Congrès de
Philosophie.

Le Comité organisateur du Congrès International de Philosophie qui aura lieu à Londres l'année prochaine, demandant à notre Université de s'y faire représenter. — La Faculté propose M. Ad. Haville, et, à son défaut, M. Werner.

M. Clarke.

M. Tondat, après avoir pris connaissance

de la lettre de Mr. Charles parvenue récemment au Doyen, déclare que cette lettre ne demandait qu'un encouragement. Mr. Charles a donc été autorisé à se présenter au docteur, M. Tournelat lui a répondu que nous l'attendions.

Mr. Hsnaourp.

Mr. Hsnaourp, dans il a été question d'jà à deux reprises, on reprenait l'œuvre qu'il indique pour nous les droits qu'on donne en Prusse le certificat de l'école Zanzerep, et qu'il nous apporte ses travaux.

Siège levé à 6 h. 15.

Le Secrétaire

Charles Werner

25 avril 1914.

Séance du samedi 25 avril, à 5 h.

Présidence de Mr. De Crie, Doyen.

Présent : Mr. Leitz, Tournelat, François, Prappard, Winarski, Michel, Milhaud, Werner.

Bibliothécaire.

Le Doyen annonce que Mr. Prappard a accepté la fonction de bibliothécaire.

Pétition.

En raison de l'absence de Mr. Oltramare et Maloch, la question de la pétition des professeurs de gymnases est renvoyée à la prochaine séance.

Prise Hentsch.

Rapport sur les mémoires remis au concours pour la prise Hentsch.

Mr. Tournelat rapporte, au nom de la commission, composée, entre lui-même, de Mr. Oltramare et François. La commission a écarté 2 manuscrits et en a retenu 3. Vu la médiocrité de ces derniers, elle propose de ne pas décerner de prix, et d'accorder un 1^{er} accessit.

de 100 fr. à un recueil de vers dont l'auteur
est M. Feinberg, et ^{deux} 2^{es} accessits de 75 fr. ^{l'un} à un recueil de vers dont l'auteur
est M. Chevallier ^(l'autre) et à un recueil de vers
donné à M. Albert Roussy.

Adopté!

Archéologie.

Enseignement de l'archéologie.

Le Doyen annonce que M. Ed. Naville
lui a manifesté l'intention de donner sa
démission de sa chaire d'Égyptologie. Malgré
la tentative que le Doyen a faite pour le faire
revenir sur sa décision, il a persisté dans
sa intention.

M. Litz demande pourquoi l'ordre du jour
de la séance porte : Enseignement de l'archéologie
classique et orientale. La Faculté des sciences
peut-elle l'archéologie orientale soit enseignée?
Si oui, M. Litz estime devoir rappeler
que nous avons à Genève, dans la personne
de M. Max van Berchem, un homme
très compétent en cette matière, et dans le ^{réputé} monde
où l'étranger est considérable.

M. Nicole estime que nous devons
concentrer notre effort sur la chaire d'archéologie
classique, qui est indispensable à nos étudiants.

La plupart des membres de la Faculté
présents déclarent que telle est bien leur
manière de voir.

M. Litz déclare qu'il estime, lui aussi,
que nous ne devons pas, pour le moment,
passer à l'archéologie classique. Mais nous
ne devons pas laisser passer cette occasion
de rappeler que nous avons ici un orientaliste
distingué, et qu'il serait bon qu'il entrât un jour
dans notre Faculté.

Il est entendu que le Royen fera une démarche auprès de M. Ed. Naville, pour lui représenter les regrets que sa démission cause à la Faculté et lui dire combien nous aurions la conserver parmi nous. - D'autre part, le Royen transmettra au Département le vœu de la Faculté qu'un titulaire soit nommé à la chaire d'archéologie classique. Il demandera en même temps que le traitement de cette chaire soit augmenté. - Enfin, le Royen transmettra au Bureau du Sénat le vœu ~~de~~ la Faculté que M. Ed. Naville soit nommé professeur honoraire.

M. Milhard, appuyé par M. Proppa, demande au Royen de rappeler au Président du Département que les professeurs de sciences sociales seraient heureux de la création d'une chaire d'anthropologie.

Société Académique
et Fonds Schwitzguébel.

Le Royen consulte la Faculté au sujet d'un désaccord qui s'est produit entre lui et le Président de la Société académique. Ce dernier estime que le fonds Schwitzguébel appartient à la Société académique. Le Royen estime qu'il appartient à la Faculté.

M. Litzke croit que le fonds appartient à la Faculté, mais a remis la question à la Société académique.

Programme des cours.

Le bilan du programme des cours du semestre s'est été renvoyé à la prochaine séance.

Niveau des cours.

Le Royen annonce que M. Th. Thodichum et Hirsch ne feront pas cet été leurs cours de fin de siècle. - M. Vulliamy réduira son cours d'histoire et d'art à 1h. par semaine.

M. Schmidt

M. Schmidt, candidat au doctorat en lettres d'histoire moderne, demande à être dispensé

du 1^{er} examen de la licence ès lettres.

Il a fait un stage à l'Académie de Théologie de 'Eperies, en Hongrie, et à la Faculté de Théologie de l'Université de Leipzig. —

On décide d'assimiler son cas à celui de M. Turcan, ^{qui a été} dispensé d'une partie du 1^{er} examen de la licence ès sciences sociales.

(Voir registre qu'il dote, page 276.)

M. Frayss.

M. Frayss rapporte que la mention du Doctorat honoris causa de M. Beldder ne puisse pas être discutée d'ici l'année, et demande un moyen de la faire figurer en son rang d'ordre du jour de la prochaine séance. —

M. Frayss rappelle à la Faculté que le nom est venu de lui renouveler son mandat de professeur extraordinaire. — Enfin, il ^{signale} ~~rapporte~~ le fait que M. Bernard Borcia vient d'être nommé docteur honoris causa de l'Université de Zurich. Par cette nomination, on a tenu à marquer les bons rapports qui existent entre la Université et la Suisse allemande et la Suisse française.

M. Pichfous.

Lettre de M. Habsch, transmettant une demande de M. Pichfous, étudiant en sciences, qui voudrait passer un examen annuel de pédagogie en n'ayant suivi les cours que pendant un seul semestre. — Cette demande est repoussée.

M. Herold

M. Filiboriana Herold, qui n'avait pas obtenu son diplôme, paraît n'avoir pas encore les diplômes, et a repris maintenant, et demande que les semestres écoulés lui soient comptés rétroactivement comme des semestres d'étude. — Accordé.

M. Rhodi.

M. Rhodi, n'a pas pu la 1^{re} partie

du baccalauréat français, demandé à la
univ. suisse. — Refusé.

M. Assaourop.

La demande de M. Assaourop, dont
il a été question plusieurs fois dans les
préséances récentes, est renvoyée à une
commission composée de M. Montet
et Tournelat.

Exemptions.

Les exemptions de finances d'inscription
sont accordées à M. H. Muller, et M. M.
Luyet, Téter et Bastard.

M. Steinmann.

Le Doyen annonce que le Département
a transmis une proposition de M. Steinmann
visant à établir une inscription spéciale
pour études d'été. — Cette question
est renvoyée à une prochaine séance.

Séance levée à 7 h. 10.

Le Secrétaire

Charles Werner

9 mai 1914.

Séance de samedi 9 mai, à 5 h.

Présidence de M. De Crue, Doyen.

Présents : MM. Lutz, Rappard, Tournelat,
Wuarin, Milhaud, Oltramare, François,
Vissière, Maillard, Nicod, Werner.

Programme de cours.

Le Doyen donne lecture du programme
de cours du semestre d'été, qui est adopté.

Démission de
M. Ad. Naville.

Démission de M. Ad. Naville.

Le Doyen annonce qu'il a reçu de M.
Ad. Naville une lettre dans laquelle
M. Naville s'informe qu'il envoie au Département
sa démission, et prie la Faculté de considérer
cette décision comme irrévocable. — M. Naville
annonce en même temps son intention de faire
l'hiver prochain, ^{comme privat-docent,} un cours d'1 heure par semaine.

Prof.

App.

Le Doyen rappelle que M. Ed. Marille
avait déjà envoyé, l'année dernière, sa démission
au Département, mais que, sur l'instance de
la Faculté, il avait consenti à rester en fonctions
une année de plus.

M. Millhaud demande si M. Marille
ne pourrait pas donner à titre de professeur
le cours ^{d'histoire} qu'il est disposé à donner comme
privat-docent, et le portant peut-être
à 2 h. par semaine; la 3^e heure, ou même
peut-être les 2 heures supplémentaires (si M. Marille
ne peut donner qu'1 heure) étant cédées à
M. Werner, qui a déjà supplé M. Marille en titre.

M. Werner d'abord qu'il lui serait
extrêmement difficile de suppléer M. Marille
pour 2 heures de son enseignement. — Par contre,
en l'inquiétant à mesure de travail,
M. Werner se déclare prêt à se charger
encore une fois de la conférence de logique,
à raison de 1 heure par semaine.

On décide qu'une délégation, composée
de M. de Cuv, Litz et Werner, se rendra
auprès de M. Ed. Marille pour lui demander
de renoncer ou de démission, et de donner
comme professeur ordinaire le cours
qu'il aura comme privat-docent,
M. Werner le suppléant par 1 heure
de son enseignement.

Prof. retraité.

La Faculté donne un priavis
favorable au renouvellement de mandats
de M. Fr. et Ed. Marille,
professeurs extraordinaires.

Appariteur.

Le Doyen annonce que le Département
veut bien donner, à part de la Faculté de droit,
un appariteur.

Locaux.

Le Doyen signale, à propos, qu'il attend d'un projet indiquant peut-être la distribution des salles que nous désirons.

Il rappelle que des comités, représentant les divers groupes d'études, ont été constitués, et il demande à ces comités de faire connaître leurs desirs.

Election du Bureau.

2^e Election du Bureau de la Faculté
est fixée au samedi 16 mai, à 5h.

Examens.

On discute pendant quelque temps au sujet de la date des examens qui termineront le semestre, et des autres résultats. - Il est entendu que le Doyen en parlera au Bureau de l'Etat.

Doctorat
honoris causa.

Doctorat honoris causa.

M. François rappelle la proposition qu'il a faite de décerner le grade de docteur honoris causa à M. Beldler, ^{historien de la musique.} Il présente à la Faculté les ouvrages de M. Beldler, notamment l'ouvrage intitulé : La Musique en Prusse. - M. François remarque qu'il ne s'agit pas d'un artiste, mais d'un homme de science. Il signale les rapports étroits qui existent entre la musicographie et l'histoire. - M. Beldler est un homme de grand public; il a l'impression d'être isolé. Il a dépassé 80 ans, et ^{est} ~~est~~ ^{est} gravement malade. Nos pouvoirs ont bien les derniers temps et sa vie en lui décernant une récompense universitaire.

M. Werner déclare qu'il a fait, dans une séance précédente, certaines objections à la proposition de M. François. Il s'était senti au principe par un de nos collègues, que nous ne devrions ^{devenir} ~~attribuer~~ le doctorat honoris causa qu'à des hommes dont il y a au moins d'être nous

Pitt
profess

put en toute compétence apprécier le travail.

M. François s'étant déclaré incompetent
pour ces travaux de M. Beldier, ^{il se sentait} ~~la conviction~~ ^{les}
qu'il fut satisfait à la condition posée.

Cependant M. Verrier estime qu'on peut se placer
à un point de vue où l'objection perd de sa force.

On peut soutenir, en effet, qu'une Faculté comme
la nôtre devrait comprendre une chaire d'histoire
ou l'art, ^{et peut} ~~en~~ droit, rien en fait, nos sciences
compétent pour juger le travail de M. Beldier.

M. Verrier retire donc son objection, et déclare
qu'il serait heureux que nos décisions, en lui
décernant le ~~grade~~ de Docteur honoris causa,
apportent quelque réconfort aux dernières années
de M. Beldier.

La proposition faite par M. François
à donner à M. Beldier le grade de Docteur
honoris causa, est adoptée par la Faculté.

Pétition des
professeurs de gymnases.

Pétition des professeurs de gymnases.

M. Malsch rapport, au nom de la
commission composée, outre lui-même, de
M. M. Oltramare et François.

La commission propose :

- De prendre en considération la pétition
des maîtres de gymnases relative à la
formation pédagogique du personnel
enseignant secondaire par l'Université;
- D'apporter à la Faculté, qui sera
probablement la future Faculté de Lettres,
un enseignement pratique de pédagogie,
obligatoire pendant deux semestres pour
les candidats à un diplôme pédagogique;
- De créer un certificat d'aptitude à
l'enseignement secondaire destiné à
compléter la préparation professionnelle

de ceux de nos étudiants qui se vouent
à l'enseignement.

La Commission s'est demandé si,
à l'occasion de la réorganisation, la Faculté
des Lettres ne devrait pas réviser le programme
de ses examens et prévoir à bref délai
un certificat pédagogique plus complet
pour ceux de ses étudiants qui ne se présentent pas
à la licence. Elle a joint cette question
au vote repris plus haut, et elle recommande
l'ensemble de ses propositions à
l'approbation de la Faculté.

La discussion sur la proposition
de la commission est renvoyée à la
prochaine séance.

L'ordre levé à 7 h. 10.

L. Lichstein

Harb Werner

16 mai 1914

L'ordre du samedi 16 mai, à 5 h.

Présidence de M. De Crue, Doyen.

Présents : MM. Tournelat, Leitner, Muret,
Oltmanns, Rappard, Mithaud, Miele,
Winiarski, Malsch, Ed. Marille, Werner.

Examens.

La date des examens est fixée comme suit.

Écrit : 30 juin, 1^{er} et 2 juillet. Réunions
des jurys : 3 juillet. — Oral : 9, 10 et 11 juillet.

Prix Blondel

Prix Blondel (Psychologie).

M. Michot déclare que la commission, composée,
outre lui-même, de MM. Ed. Marille et Leitner,
ne s'est pas encore réunie. Il ne peut donc
exprimer que son opinion personnelle. Le Mémoire
qui a été présenté est très soigné et précis. Il mériterait
d'être récompensé.

M. Leitner a déclaré d'accord avec cette appréciation.

La Faculté désigne M. Nicole comme rapporteur. - M. Nicole accepte, en réservant le cas où M. Ed. Morille tiendrait à se charger du rapport.

M. Hentsch.

M. Truchet s'est bien en charge du rapport sur le concours pour le prix Hentsch.

Démission de
M. Ad. Morille.

Démission de M. Ad. Morille.

Le Doyen rapporte que M. Ad. Morille, après avoir paru se laisser quelque peu ébranler par la députation que nous avons envoyé auprès de lui, a finalement maintenu sa décision de se retirer. - On peut se représenter le regret très vif qu'en éprouve la Faculté.

M. Hmaorop.

M. Truchet rapporte sur le cas de M. Hmaorop, qui demande à faire, comme privat-docent, des cours de russe, de turc et de persan. - Les documents remis par M. Hmaorop ne constituent pas de titres suffisants. Il paraît difficile de faire droit à sa demande.

La Faculté décide de refuser à M. Hmaorop le droit qu'il demande d'enseigner comme privat-docent.

On lui dit que nous n'avons pas besoin, pour le moment, de l'enseignement qu'il propose, et que ses titres ne sont pas suffisants.

Élection du Bureau.

Élection du Bureau.

Le Doyen remercie la Faculté de la confiance qu'elle lui a accordée, et dit tout le plaisir qu'il a eu à travailler avec ses collègues. Mais il déclare une réticence, et prie qu'on veuille bien ne pas voter pour lui.

M. Nicole exprime le regret que la Faculté

d'offrir à son foyer sa retraite. Nous ne pouvons que respecter cette décision, qui paraît ferme. - M. M. de la Faculté, M. Nicole remercie M. De Que pour les services qu'il nous a rendus, et lui exprime toute notre reconnaissance. Nous avons été heureux de trouver en lui, dans toutes les circonstances, non pas seulement un Doyen, dirigeant par la mieux le affaire de la Faculté, mais aussi un ami très précieux.

On passe à l'élection du Doyen.

Sur 10 bulletins, M. Litz obtient 8 voix, M. Muret 1, et M. Werner 1.

M. Litz remercie ses collègues du témoignage de confiance qu'il vient de lui donner. Il se montre disposé à accepter, mais demande le temps de réfléchir.

Il est entendu que M. Litz est élu Doyen, sauf avis contraire de sa part, lequel rendrait nécessaire une nouvelle élection, qui aurait lieu vendredi prochain, avant la séance de Séat.

Élection du Secrétaire.

M. Werner s'élève qu'il doit se démettre de ses fonctions de Secrétaire dans il s'agit de depuis quatre ans.

Le Doyen remercie M. Werner et l'adjoint qu'il a rempli comme Secrétaire.

Sur 10 bulletins, M. Werner obtient 4 voix, M. Malsch 3 voix, et M. Tamber 3 voix.

La majorité absolue n'étant pas atteinte, un 2^e tour de scrutin est nécessaire.

M. Werner fin de nouveau qu'il veut bien

ne pas voter pour lui.

M. Malsch déclare que ses occupations ne lui permettraient pas d'accepter les fonctions de secrétaire.

M. Tranchat est élu au 2^e tour par 9 voix, contre 2 à M. Werner.

M. Letbon.

M. Henri Letbon, possédant le doctorat en médecine (2^e profession), voudrait pouvoir se présenter au 2^e examen de la licence en sciences sociales après 2 semestres d'études. — On lui répondra qu'il faudrait pour cela qu'il eût achevé ses études de médecine.

M. Meerowitch.

M. Meerowitch, possédant le diplôme de bachelier de français moderne, voudrait être dispensé de quelques épreuves du 1^{er} examen de la licence en lettres. — Refusé.

M. Dubine.

M. Dubine, porteur d'un certificat d'études français qui lui a été délivré à Lons-le-Saunier, mais ne possédant pas le certificat de maturité, demande à être admis aux examens de la licence en lettres. — Refusé.

M. Melzer.

M. Melzer, porteur d'un Zeugnis über die erste Lehrerprüfung der kgl. Schullehrer. Pensioner Zwillingen, voudrait être inscrit dans notre Faculté. — Refusé.

M. Manjoritis.

M. Manjoritis, porteur d'un diplôme de l'Ecole de Théologie de Hall, voudrait être inscrit dans notre Faculté. — Accord.

M. Zaboritz.

Letzte der Folge der Faculté de Théologie, nous demandant d'exempter de la partie scientifique du baccalauréat en lettres.

M. Zaboritz, ancien élève, qui aurait pu se faire dispenser en France des examens de baccalauréat.

On décide de réclamer des renseignements plus précis sur les études faites par M. Nebser.

Exemption.

Une exemption de finances d'inscriptions est accordée à M. Ruedi.

Fees académiques.

Le Doyen annonce que le Dies académique a été fixé au 14 juin. — Chacun Faculté devra contribuer à la réussite de cette fête par une donation, la Faculté autorise le Doyen à verser pour elle une somme pouvant s'élever jusqu'à 100 francs.

Congrès d'Ethnologie.

Le Doyen annonce que M. Edmond Maunty, élu délégué par l'Université au Congrès d'Ethnologie de Neuchâtel.

Plans levés à 7h.15.

Le Secrétaire

Charles Werner

22 mai 1914

Séance du vendredi 22 mai, à 4h.

Présidence de M. de Rue, Doyen.

Présents: M. M. Litz, Tournelat, Milhaud, Muerin, Chappard, Bally, Mich, Werner.
Excusés: M. Muret.

M. Nebser.

Le Doyen propose que M. Nebser, dont il a été question dans la précédente séance, soit admis à l'inscription en vue du Séminaire de Français Moderne. — Adopté.

Élection du Doyen.

Ordre du jour: Élection du Doyen.

Le Doyen annonce que M. Litz lui a déclaré ne pas pouvoir accepter la fonction de Doyen.

M. Litz remercie ses collègues de leur confiance et se retire. — Il remercie également d'admettre son refus et de bien vouloir procéder à une nouvelle élection.

Le Doyen
M. Werner
ne peut
accepter
d'être
Doyen
et se retire

L'élection donne le résultat suivant:

Sur 9 bulletins, M. Werner obtient 7 voix, et M. Muret 2 voix.

M. Werner remercie la Faculté de l'honneur qu'elle lui fait. Il déclare qu'il lui paraît très difficile d'accepter maintenant les fonctions de Doyen.

D'une part, fort longtemps est réclamé par son enseignement principal, pendant ces premières années, un travail fort à fait incompatible avec des occupations aussi absorbantes que celles du Doyen. D'autre part, il estime que la Faculté, se trouvant actuellement dans une situation critique, a besoin d'avoir à sa tête un homme d'expérience et d'autorité. C'est là ce qui a bien significatif la première fois de l'élection. Pour ces deux raisons, M. Werner estime qu'il ne pourrait accepter le grand honneur que ses collègues veulent lui faire.

Le Doyen estime que M. Werner excusera les difficultés de la situation actuelle, et le pressera d'accepter.

M. Werner déclare que la Faculté doit admettre les raisons données par M. Werner et ne pas le surcharger de travail en lui imposant les fonctions de Doyen.

M. Millard répondant à la proposition de difficultés qu'il a à trouver quelqu'un qui consente à la charge de fonctions de Doyen, il ne considérera pas d'instiller un esprit tel qu'une bonne partie du travail du Doyen soit fait par le Secrétaire d'Université.

La séance est levée à 4 h 1/2.

Le Secrétaire Charles Werner

Le Doyen déclare que M. Werner est élu Doyen, et qu'il espère recevoir de lui, avant le prochain hiver, l'avis qu'il accepte ces fonctions.

30 mai 1914

Séance du samedi 30 mai, à 5h.

Présidence de M. De Crec, Doyen.

Présent: M. M. Muret, Hd, Naville,
Toussaint, Litz, Maloch, Milhaud,
Rappard, François, Wisniewski, Werner.

Décanat.

Le Doyen annonce qu'il a reçu de
M. Werner une lettre dans laquelle
M. Werner ^{qui après réflexion et à la suite d'un entretien qu'il a eu avec M. Hd. Naville, etc.} déclare accepter la fonction
de Doyen que la Faculté lui a fait
l'honneur de lui confier.

M. Werner remercie ses collègues
de la confiance qu'ils lui ont témoignée,
et déclare qu'il fera tout son possible
pour bien s'acquiescer de fonctions de Doyen.
Il ajoute qu'il ne lui sera pas possible,
étant Doyen, de faire le cours sur Platon
qu'il avait annoncé pour l'hiver prochain,
et qu'il le remplacera par une répétition
d'introduction philosophique.

Le Doyen remercie M. Werner
d'accepter la fonction de Doyen, et
remercie aussi M. Toussaint d'avoir bien
voulu se charger de celles de secrétaire.
Faisant allusion à sa nomination
comme vice-recteur, le Doyen remercie
ses collègues de l'avoir désigné pour
ces hautes fonctions, et assure la Faculté
de son dévouement.

Révision de

M. H. Naville.

S'adressant à M. Hd. Naville,
dont la démission est malheureusement
irrévocable, le Doyen le remercie de tout ce
qu'il a fait pour notre Faculté, non seulement
comme professeur, mais comme organisateur
d'enseignements. Le Doyen rappelle la notice

Cours

M.

M. J.

que M. Naville vient d'écrire sur notre
Faculté et par lesquels il nous a rendu
un service qui, nous l'espérons bien,
ne sera pas le dernier. M. Naville, nous l'espérons,
reste de nous, puisqu'il veut bien continuer
à faire un cours dans notre Faculté.

M. H. Naville remercie le Doyen
de ses paroles, et aussi des deux belles lettres
qu'il lui a écrites à propos de sa démission.
M. Naville avoue qu'il est avec une
grande mélancolie qu'il se sépare de ses
collègues, et qu'il est heureux de penser
que cette séparation n'est pas complète.

Cours de Vacances.

Le Doyen s'étonne de trouver sur
le programme des Cours de Vacances
pour la Faculté des Lettres et de Sciences sociales
à nommé M. de Riegler directeur de ce cours.
La Faculté n'a pas été consultée sur ce point.

M. Naville remercie pour la Commission
des Lettres et de Sciences modernes
n'a pas non plus été consultée.

M. Labeur.

M. Naville de M. Labeur, dont il a été
question dans l'avant-dernière séance,
le Doyen de la Faculté de Théologie
a communiqué qu'il a été
à accorder, il y a quelques années,
à M. Tassin ^{le même} une bourse que
demande aujourd'hui M. Labeur. —
On décide de demander à M. Labeur
à signer des pièces, et, si on, d'acquiescer
à ces pièces.

M. Schultes.

Lettre de M. Schultes demandant
qu'on considère son Pass certificate
of the Matriculation Examination of
l'Université de Londres comme équivalent à la matriculation.

Mr. Rappard estime, sans en être sûr, que le diplôme n'est pas équivalent à la maturité.

Le Doyen prendra des informations à ce sujet auprès de Mr. Hobbs.

Mr. Abd Yamin Khan

Mr. Abd Yamin Khan, gradué de l'Université d'Allahabad, membre d'une Faculté de Droit anglaise, voudrait passer dans notre Faculté un doctorat ^{avec une thèse sur l'économie agricole de l'Inde} en Sciences économiques. Il demande si on l'autorisait à écrire sa thèse en anglais et à l'envoyer à Londres, car lui-même ne peut venir à Genève.

On décide de lui envoyer le programme des examens, afin qu'il puisse en rendre compte de manière favorable aux candidats.

Mr. Howarsky

Mr. B. Howarsky, licencié en droit de l'Université de Grenoble, voudrait se présenter au doctorat en Sociologie, et demande que son diplôme soit considéré comme l'équivalent de sa licence en sciences sociales. Il s'engage à passer 2 semestres ici avant de se présenter au doctorat.

On décide de demander à la Faculté de Droit si elle admet l'équivalence de la licence de Grenoble avec la nôtre.

Si oui, les étudiants Mr. Howarsky, au bout d'un semestre, et la licence en sciences politiques, et ensuite au doctorat.

Mr. P. Katchoukoff

Mr. P. Katchoukoff, Bulgare, ayant fait 6 semestres comme auditeur, et possédant maintenant le certificat de maturité fédérale, demande à pouvoir

se présenter au 1^{er} examen de la
licence ès sciences sociales. — Accord!

M. Gamanescu.

M. Alexandre Gamanescu,
possédant la nationalité d'un lycéen commercial
de Roumanie et ayant passé 4 semestres
à l'Handelshochschule de Berlin, où il
va prendre une licence, demande au bout
de combien de semestres il sera admis à
présenter une thèse pour le doctorat
ès sciences sociales.

On lui répond qu'après avoir
examiné les études qu'il a faites
on pourra peut-être l'inscrire
dans la section de sciences sociales
et l'admettre au bout d'un temps plus court
que le temps normal, à la licence ès
sciences sociales; après quoi il pourra
se présenter au doctorat en sociologie.

Proposition du
Département
Instituts.

Le Doyen transmet à la Faculté
une proposition du Département,
sur laquelle le Bureau du Sénat
voudrait avoir l'avis de la Faculté!

Cette proposition peut être formulée ainsi:

Le Conseil d'Etat, sur priavis
de la Faculté intéressée et du Sénat
universitaire peut créer des Instituts spéciaux
dépendant des Facultés.

Après une discussion à laquelle
prennent part presque tous les membres présents,
la Faculté se rallie à l'opinion de
M. Ad. Naville, qui n'a rien de favorable
à la proposition du Département, pourvu
qu'en cas de discordance entre l'Université
et le Conseil d'Etat la question passe
par le Grand Conseil.

La Faculté d'ici a donné à
sa réponse la forme suivante : La Faculté
a déclaré favorable à la proposition
du Département en cas d'entente
entre le Comité d'Etat et d'Université!

Séance levée à 7 h.

Le Secrétaire

Charles Werner

M. Zabo

Arché
classique

6 juin 1914.

Séance du samedi 6 juin, à 5 h.

Présidera M. De Que, Doyen.

Présents: M. Muret, Oltranare,
Rappard, Bally, Weinstadt,
Litt, Miland, Mich, Werner.

Excusé: M. Trondat et François.

Sciences sociales.

Mme Lettre de M. Rabeski,
relative au Doctorat de sociologie,
est renvoyée à l'examen des membres
du Jury d'économie. - Il en est de même
du programme des cours de commerce
supérieurs par les jeunes filles fondés
à Varsovie par Mme. Siemiradzka,
cela afin d'habiller, en réponse à une
demande, dans quelles conditions les élèves
diplômées de cette école pourraient être
admissibles à faire dans notre Faculté
des études de sciences sociales.

M. Schultes.

On a réglé le cas de M. Schultes,
dont il a été question dans la dernière
séance, M. Hobbs estime que le Pass
certificate of the Matriculation Examination
de l'Université de Londres est équivalent
à notre maturité. En conséquence, on
pourra inscrire M. Schultes.

Dispense.

Une dispense des finances d'inscription pour le 1^{er} examen de la licence es lettres vivantes est accordée à M. Magnenat.

M. Zabori. Lettre de M. Zabori, dont il a été question dans les séances précédentes, donnant des renseignements sur ses études. — Renvoyé à M. Ultramar.

Archéologie
classique et orientale

Enseignement de l'archéologie
classique et orientale.

Le Doyen annonce que le Conseil d'Etat, d'accord avec M. Ed. Naville, est disposé à renouveler le mandat de M. Ed. Naville comme professeur extraordinaire, en donnant à son enseignement le titre d'archéologie classique ^(l'égyptologie entrant dans l'archéologie orientale) et orientale. Il est à noter que M. Ed. Naville ne fera pas lui-même le cours d'archéologie classique, mais qu'il ne peut suppléer pour cet enseignement.

Le ^{Conseil d'Etat} ~~Doyen~~ voudrait que la Faculté proposât l'institution de ces deux cours. Le Doyen demande à la Faculté de faire cette proposition. Il estime que c'est le seul moyen de rétablir l'enseignement de l'archéologie classique.

M. Litz estime également que, dans la situation actuelle, la solution qu'on nous suggère est la plus propre à maintenir l'enseignement de l'archéologie classique.

Après une courte discussion, le Doyen met aux voix la résolution suivante (dont il a réservé d'ailleurs la rédaction définitive) :

La Faculté sollicite un renouvellement du mandat de M. Ed. Naville comme

professeur extraordinaire, et élu au
au Conseil d'Etat par et enseignement
premier le titre d'archéologie classique
et orientale.

A dopte.

M. Ad. Marille.

On décide qu'une somme de 50 fr.,
prélevée sur les fonds de la Faculté,
sera affectée au d'agrandissement du dîner
qui sera offert à M. Adrien Marille,
à l'occasion de sa retraite.

Séance levée à 7 h. 10.

Le Secrétaire

Charles Vermer

M. T.

20 juin 1914

Séance du samedi 20 juin, à 5 h.

Présidence de M. De Crue, Doyen.

Présents: M. M. Muret, Litz, Bally,
Oltmann, Tournat, Ad. Marille,

François, Nicole, Milhaud, Chappard, Vermer.

Excusés: M. M. Winarski, Wuarin et Matsch.

Docteur honoris causa.

Le Doyen annonce que la remise
à M. Becker du titre de Docteur honoris causa
aura lieu le 24 juin. M. François représentera
la Faculté.

Examens.

Le Doyen donne la liste des inscriptions
pour les examens.

Licence en lettres, 1^{er} parti:

M. Schoch

M. Huguenin

M. Roussy.

M. Guisburg.

(L'ancien examinateur M. Guisburg,
qui n'est pas venu pour l'examen de latin
du Collège, où il a obtenu la note 3.38,
alors qu'il faut 3.50. Il a produit un lettre

M.

M.

de M. Grandjean attestant qu'il a fait depuis de très progrès. A décidé de lui conseiller de se présenter en octobre à l'examen de latin de Collège, après quoi il pourra se présenter à la licence.)

Licence en sciences sociales.

1^{re} partie :

M. de Moirier

M. Fux

Mme. Ladoriano

M. Pldatcholdof

Magnat

Tourtchan.

M. Toranor Daljo.

(On s'en d'admettre, comme n'ayant pas en titre, M. Toranor-Daljo, Tryphon, Ottoman, qui a fait 4 semestres à l'Université de Lausanne, et 2 semestres, dont 1 comme auditeur, à l'Université de Genève.)

2^{de} partie :

M. Long Troun Fong

Piedaraldi

Wroblewski.

Baccalauriat en lettres.

Le jury ne communiquera pas le nom des candidats, à part celui de M. Strauss, qui doit subir l'examen complémentaire exp^t de porteurs de certificat de maturité réelle.

M. Zubbing.

M. Zubbing, qui a été immatriculé dans la Université d'Idil en de Lausanne demandait à passer le baccalauriat dans les mêmes conditions que les porteurs de certificat de maturité classique. - Refusé.

M. Labori.

M. Oltraman rapporte sur le cas de M. Labori, dont il a été question plusieurs fois

dans les derniers années de la Faculté.
 M. Labou, qui a près de 50 ans, est
 un ancien prêtre. Il possède un certificat
 de séminaire, qui, dans le temps, était
 reconnu en France comme équivalent
 au baccalauréat. Il voudrait être
 inscrit dans la Faculté de Théologie,
 qui hésite, et nous demande si l'admission
 au Baccalauréat dans les mêmes conditions
 pour les porteurs de certificat de séminaire
 classifiés. Il veut plus simple que
 la Faculté de Théologie reconnaisse
 l'équivalence du certificat qui possède
 M. Labou au diplôme de bachelier,
 et l'inscrire directement. —

La Faculté ne pouvant dans le cas,
 renvoyer la question à la Faculté
 de Théologie.

A la liste de inscriptions pour
 les examens, il faut ajouter le nom
 de M. Morel, qui va passer les
 examens du Doctorat en philosophie.

Le foyer dressé l'horaire
 des examens.

M. Kaleski.

M. Billhand rapporte des renseignements
 de la lettre de M. Kaleski, dans
 il a été question dans la séance
 précédente. La commission accepte
 le projet proposé par M. Kaleski pour mettre
 le doctorat en sociologie, et la liste d'examens
 qu'il propose pour l'examen. —

Cours de criminologie
 à Varsovie.

Quant au programme des cours de
 criminologie pour jeunes filles fondés à
 Varsovie par Mme. Siemiradzka,
 il paraît très sérieux. Mais la liste!

Répond. elle au programme ? Niti
la question ^{à l'appt} est difficile à répondre. —
On s'informera à ce sujet auprès
de M. Roumy.

Privat Docent.

Le Doyen annonce que M. de Bayard
et Ad. Ostermann, licenciés, font
des démarches pour obtenir le droit d'enseigner
comme privat docent, bien que le loi
s'applique à un droit aux licenciés. —
M. Ad. Herille estime que le Doyen
doit recommander les démarches de ces
deux personnes à la bienveillance
du Département de l'Instruction publique.

Bonne nuit à Th.

Le Secrétaire
Charles Werner

9 octobre 1914

Séance du vendredi 9 octobre, à 5h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents : MM. François, Milhard, Winiarski,
Oltmanns, Bally, Wuarin, Muret

Bibliothécaire.

Secrétaire

Le Doyen rappelle qu'en l'absence ^{cachement à l'absence} de M. Rappart,
M. Muret a bien voulu se charger des fonctions
de bibliothécaire par intérim. M. Tancet
étant absent pour la même raison, un secrétaire
par intérim doit être nommé. M. Bally, propo-
sé par M. De Cune, accepté.

M. Muret est élu pour la bibliothèque pour
compter, comme par le passé, sur les services de M.

D'Arcis

M. Oltmanns demande qu'on utilise le
plus tôt possible la salle de conférences annexée
à la bibliothèque. MM. Werner et Muret s'occupent

de la question.

Le Doyen remet à la Faculté un médaillon de Joseph Wertheimer, son de tuteur Wertheimer.

La Faculté verse 200 fr. au fond des Jours aux.

Inscriptions aux
examens.

Le Doyen donne la liste des inscriptions pour les examens:

Licence ès Lettres, 1^{er} examen: M^{lle} Ginsburg, Marie.

M. B.

Licence ès Lettres, clauques, 1^{er} examen: M. H.

Müller, Anton et Lesage, Adrien.

Lic. ès Lettres modernes 2^o examen:

M. Karfawski, Serge.

Lic. ès sciences ^{1^{er} examen} 10^o 1^{er} examen: M. Jovanoff Daljo.

2^o examen: M. Soong Tung Fong et Klimetzky.

M. De Crea fait remarquer que M.

Jovanoff Daljo n'est pas en règle. Son cas sera examiné plus tard.

M. Jovan

Tableau des examens

Le Doyen donne lecture du tableau des examens, qui commenceront le jeudi 15 octobre.

M. Bally accepte de suppléer M. Nicola, malade, pour le grec, et M. Tonnabot pour l'allemand. Des démarches seront faites auprès de M. L. F. Chazy pour qu'il vienne bien suppléer M. Tonnabot pour l'anglais.

Privat-Doctes.

M. Jvanoff Ostermann et M. Bagard ont autorisés par le Département de l'Instruction à enseigner comme privat-Doctes.

M. Kersch a demandé à remplacer le cours qu'il avait annoncé par un autre intitulé: La guerre moderne au point de vue de la géographie.

M. Jo

M. Frank Abongit a demandé à avoir un cours sur la morale de W. James. Préavis favorable.

M. K.

M. Lemaire propose que des démarches soient faites auprès de M. Feyler, professeur au Polytechnique.

commence le Bureau

M. Leclerc dit que le conseil M. L. ne
crée pas de précédent.

M. Winiarski demande au conseil la
nomination de professeur ordinaire. Le Doyen
en parle au Chef de Département.

M. Muret émet le vœu qu'en l'absence
de M. L. Tonnelle et Rappart les privat-docents
qui auraient des enseignements analogues
organisent leurs cours en conséquence.

Des observations sont présentées par
M. Oltmann et Winiarski.

Séance levée à 6 h. 45.

Le Secrétaire
Bally

Séance du 17 octobre 1914, à 5 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents : M. Oltmann, Muret, De Cuvé,
Bally, Winiarski, Michaud.

Notis

plus

Notis

plus

M. F.

M. W.

M. J.

Suppléance de

M. Tonnelle et Rappart.

Le Doyen rend compte d'un entretien qu'il a
eu avec M. W. Rosier. Le Département a décidé
d'ajourner la création de la sixième Fauchet et
la reprise de la chaire de M. H. Naville.

M. Rappart et Tonnelle, appelés sous les
drapeaux, conserveront leur traitement,
mais leur remplacement ne devra occasionner
aucun frais à l'Etat ; il est désirable qu'ils
soient suppléés par leur collègues et par les
privat-docents.

Après un échange de vues entre M. Werner,
Muret, De Cuvé, Oltmann et Michaud, il est
décidé que pour la suppléance de M. Tonnelle
on nomme l'ami de M. B. Bourcier, actuellement
absent. L'ordre sera fait et directement.

aux prov. de cent. 1, on signalera aux étudiants ceux de leurs cours qui intéressent la Licence. M. Choisy n'ayant pas annoncé de cours pour ce semestre, sera présenté officiellement, sans que la Faculté soit moralement engagée par cette démarche.

Les questions relatives à la chaire d'histoire économique sont soumises à M. Raffard. M. H. Wacziarg et M. L. Land sont disposés à se charger de la suppléance, mais M. L. Land réserve le cas où il serait appelé à l'étranger, une décision à ce sujet doit intervenir à bref délai.

Les questions de suppléance devant être réglées entre le Doyen et le professeur, la Faculté n'a pas à revenir sur ce sujet dans une prochaine séance.

Notes bibliographiques.

M. H. Muret et De Cuvé font observer que les épreuves des notes bibliographiques des professeurs ne sont pas envoyées également par l'imprimerie aux intéressés.

Notes biographiques.

M. Olchanski que des livres à faire les notes biographiques des professeurs doivent être envoyés aux auteurs; cet envoi n'a pas été fait; la composition est terminée. On doit de remplacer les livres par des exemplaires de la brochure entière.

M. Taylor

M. Muret annonce que M. Taylor ne pourra pas se charger de l'enseignement qui lui avait été proposé.

M. Winiarsky

Le Doyen fait savoir que le Département a renouvelé le contrat de M. Winiarsky comme professeur extraordinaire.

M. Jovanoff-Dolgo

La Commission de Séminaire des Sciences Sociales a examiné le cas de M. Jovanoff Dolgo. Elle n'a pas cru devoir ~~l'admettre~~ ~~l'admettre~~ ~~l'admettre~~ passer outre sur un incident qui l'a empêché de continuer ses études à Lausanne, et, recommande que ses

l'ère constituant une épreuve avec la licence,
elle propose d'admettre à la première au
Doctorat. Approuvé.

M. Gourevitch

Elle propose aussi d'admettre M. Gourevitch
à tout débi de l'ère au exigent la deux
examens de licence, qui lui permettra de
la première au Doctorat à l'automne.

M. Klouchine

Le conseil a aussi comme l'écrivain
des livres de M. Klouchine avec la licence
Société de Genève et propose de l'admettre au
Doctorat.

Cette proposition est également acceptée, mais
M. Deane fait remarquer cependant
l'absence regrettable de l'histoire dans l'état
des études de M. Klouchine.

M. Rabin ne fera pas son cours ce
samedi.

Séance lundi à 7h.

Le Secrétaire

Ch. Bally

Séance du Samedi 30 octobre à 5 heures

Présidence de M. Warner, Doyen.

Présents: MM. Wiatin, Winiarski, Bally, Bou-
vier, Kalsch, et Excusés MM. Milhaud et Kuvay.

Dema

No

M. G

Résultats des exa-
mens.

Le Doyen communique les résultats de
examens.

Juin - juillet 1914.

Baccalauréat.

M. Frutiger, M^{lle} Strauss, M. Munnard

Lic. et Lettres, 1^{re} partie

M^{lle} Schoch

M. G

†† ce p
postum

Lic. ès Sciences Sociales.Examen préliminaire de français.

M^{lles} Aidemirsk, Diemerstein (M. Georgiëff).
 M^{lles} Krastanova, Popova, M^{lles} Kierzkowski,
 Georgiëff, Pakowski.

1^{re} partie.

M. Skatchokoff, M^{lles} Fox, M. Tourtehan;
 M^{lles} Sadowska, M^{lles} de Morsier.

2^e partie.

M^{lles} Wroblewski, Piekariski.

Octobre 1914

Licence ès Lettres1^{re} partie.

M^{lles} Ginsbourg, Marie.

2^e partie: Lettres classiques.

M. Kartzevski, Serge.

Licence ès Sciences Sociales.1^{re} partie

M. Tovanov Daljo, Tryphon.

2^e partie.

1. M^{lles} Klinecki, Leon B.

2. Soong Tsung Fong B.

M. Wuarin fait savoir qu'il est administrateur de l'Université des Sciences Sociales.

Demander l'étu-

diante.

M^{lles} Lvoff.

M^{lles} Lvoff, exclues d'un gymnas. de Varsovie pour des raisons politiques l'année où elle auraient obtenu son diplôme de 7^e classe, demandent à pouvoir être immatriculées. La rectrice est admise exceptionnellement. †† (v. plus bas)

M. Gasperchik

M. Gasperchik^{qui} a fait deux semestres à l'École de Commerce de Saint-Gall, voudrait se présenter à la Lic. ès S. Soc. au bout de

trois semestres. † M. Baurier propose qu'elle subisse à la fin de l'année une interrogation

†† ce passage à reporter plus haut.

correspondant au programme de la 7^e classe des
gymnases. Adopté.†

M^{me} Klouchine.

M^{me} Klouchine, qui a été élue à l'Uni-
versité Libre de Bruxelles, demande à
accéder à la Lic. en Sc. Soc. au bout de
deux semaines et à être dispensée de cer-
taines épreuves. M. Wuarin soumet la
question à la Commission de Séminaire.

M. Fouad Rachid.

M. Fouad Rachid, porteur d'un diplôme
de l'Ecole des Sc. Politiques de Constanti-
nople, demande à subir l'examen de la
Licence en un mois. Sur la proposition de
M. Bouvier, la question sera portée de-
vant le Bureau. M. Winiarski fait
observer que le précédent de M.
Loukoula est favorable au requérant.

M. J. Nicole.

Le Doyen annonce que M. J. Nicole réduira
son enseignement à 4 heures.

Enseignement des
langues et littératures
germaniques.

M. Kesteluy, absent de Genève, ne fera pas
de cours cet hiver; par contre M. Bouvier
a rappelé l'absence de M^{me} Elkam, dont le cours
correspond en partie à l'enseignement de
M. Toullet. M. Choisy a annoncé des explications
brèves de textes ^{allemands} anglais. Une autre fois
connaître aux étudiants les cours de M^{me}
Choisy, Pöggel, Hobbs et M^{me} Elkam.

M. Raffard, qui pense être libéré à la fin de 1914,
pense qu'une suppléance n'est pas nécessaire.

Privat-docenti

M^{me} Bagard, Karmin et Vullietz ne feront pas
leurs cours, M. Wilmosz redonnera son enseigne-
ment.

M. Ben-Rubi, de Lausanne, docteur en
philosophie, auteur de plusieurs publications
philosophiques, demande à ouvrir un cours sur
les continuations de J. J. Rousseau. Cette demande

Notices

Plusieurs

Exam

Notices bibliogra-
phiques.

approuvée par M. Bouvier, est adoptée.

Le Doyen annonce que M. A. Kohler, chargé de la publication des notices bibliographiques, signale l'absence de certains détails relatifs à des professeurs décédés. Des renseignements lui seront fournis. On a fait remarquer de divers côtés que M. A. Kohler n'a pas toujours tenu compte des corrections signalées par les intéressés. On lui demandera d'envoyer une nouvelle épreuve à chaque professeur, on lui transmettra le vœu de la Faculté, que les auteurs soient responsables de ces corrections.

Exemplaires.

M. Deukinger Kon, qui s'est vu appelé au service, demande à être exempté de taxes universitaires. Accordé pour ce qui concerne la Faculté.

M. Max Überscher, qui s'est occupé de la Croix Rouge, demande la liste de Doutent Louis cours. Il ne sera pas répondu.

M. Baurier annonce que dans des raisons de santé il a demandé au Département que son cours de Littérature française soit réduit à 2 heures; l'heure vacante de sa place serait d'ailleurs consacrée sans aucune forme à l'enseignement.

Séance levée à 7 h.

Le Président
Ch. Bally

Séance du Samedi 14 nov. à 5 heures.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents : MM. De Cive, Wearin, Bally, Winierstky, Milbrand.

Le Doyen annonce qu'il a exprimé ses lettres à M. A. François les condoléances de la Faculté à l'occasion de son décès.

Il donne lecture du programme des Cours du semestre l'été.

Il signale un point du programme du 2^e examen de la Licence à savoir les épreuves orales n° 5 et 6) qui présente quelque ambiguïté. Après discussion l'assemblée interprète le passage en ce sens que le nombre de sujets d'interrogation ne peut en aucun cas être abaissé de six à cinq.

A une question de M. Bally relative aux travaux des candidats à la Licence en cours de semestre, il est répondu que les travaux des conférences sont obligatoires pour eux, mais que ceux proposés dans les cours ne le sont que volontairement.

A propos de la demande de M. Fournel Rabin (v. procès-verbal de la précédente séance), le Doyen introduit la discussion sur la possibilité de réunir, dans les examens de Licence, les épreuves écrites et les épreuves orales. On décide de reprendre la question dans une autre séance. M. Wearin signale cependant les heureux résultats obtenus dans la Faculté des Sciences par une réunion analogue. Le Doyen pose une question sur ce sujet au Doyen de la

Faculté des Sciences.

Doctorat ès Lettres.

M. Schmidheini.

M. Schmidheini, de Lonsame, demande à présenter comme thèse de Doctorat un travail sur les origines de la langue anglaise. Le Doyen demande à M. Schmidheini ainsi qu'à M. Hobbs des renseignements sur les titres dont le candidat est porteur.

Demandes d'entrée.

Mme Klouchine

En Préavis de la Commission du Séminaire des Sciences Sociales:

il est accordé à Madame Klouchine une réduction du nombre de semestres obligatoires pour la Lic. ès Sc. Soc.; elle sera dispensée des travaux sur lesquels elle a passé avec succès les examens à l'Université Libre de Bruxelles.

M. Gourovitch.

M. Gourovitch demande à être dispensé pour la Lic. ès Sc. Soc., du droit et de l'économie politique. Un préavis sera demandé à la Faculté de Droit. Préavis favorable pour l'écon. polit.

Formations.

Mlle Forstmann

~~et Mlle Forstmann~~ L'immatriculation est accordée à Mlle Forstmann, Allemande, porteur d'un diplôme de capacité pour l'enseignement des langues étrangères, qui désire devenir membre régulier du Sémin. de Sc. Soc.,

M^{me} Ginsberg

et à M^{me} Maria Ginsberg, Russe, qui a suivi à Berlin l'enseignement d'une école secondaire de dix classes et a continué ses études dans deux écoles de la même ville.

Exemptions.

Des exemptions sont accordées à M. M.

Schweizer, Ruedi, et à M^{me} Gay.

Le Doyen annonce que des exemplaires de l'histoire de la Faculté sont déposés chez le Secrétaire à la disposition des auteurs des notices.

M. Hilkauf se rappelle la nécessité de l'achat d'une machine à calculer, dont l'acquisition a été retardée par

les circonstances actuelles.

~~Le Doyen~~ ~~Le~~

Séance tenue à 7 h. moins un quart.

Le Secrétaire
Ch. Bally

Séance de Samedi 5 Décembre 1914, à 5 h.

Présidence de M. Werns, Doyen.

Présents: MM. Milhaud, De Cuv, Bouvier, Bally.

M. Gourevitch

M. le Doyen annonce que la Faculté de Droit a accordé à M. Gourevitch une dispense relative à la Licence en Sc. Soc.

M^{me} Klouchine

M^{me} Klouchine ne pouvant produire qu'une note d'ensemble sur ses examens de Bruxelles, on décide de la dispenser de certaines branches (v. p. 47), sans réserve de l'approbation de MM. Paiz et Morin.

M. Harari

M. Harari, professeur au Lycée de Jaffa, sujet ottoman, ancien maître à l'université de Genève, a voulu se présenter au Doctorat d'U. université de Paris. Embarrassé de son projet, il désire présenter sa thèse à Genève. La demande est appuyée d'un préavis favorable de M. Montet. M. Harari ne produisant aucun titre universitaire, une commission composée de MM. Werns, Bouvier, De Cuv, Bally, et d'un autre, si les publications de M. H. constituent un équivalent avec la Licence.

M. Loong-Tung-Fong

La Commission de l'Annuaire de Sc. Soc. s'exprime sur la demande de M. Loong-Tung-Fong.

x. A. Ferrière

Faug qui désire se présenter au Doctorat avec une thèse sur le système de famille en Chine.
 M. A. Ferrière voudrait présenter un ouvrage sur le "Régime Social" d'abord comme travail pour l'obtention du Prix Annuel, puis comme thèse de Doctorat. L'assemblée se range à l'avis de M. Bouvier : une thèse de Doctorat doit être un travail original et inédit et ne peut en aucun cas avoir été présentée à un concours universitaire; les statuts du Prix Annuel admettant des travaux imprimés, on ne peut insister que'une thèse, une fois soutenue, ne soit présentée à ce concours.

On invite M. Ferrière à ~~bien~~ remettre sa thèse avant la fin de décembre, pour que la soutenance puisse avoir lieu avant l'époque où le prix Annuel sera décerné.

M. Bally demande que cette question de principe soit reprise dans une prochaine séance.

M. Bouvier se déclare opposé à la idée de reprendre les épreuves écrites et les épreuves orales de la Licence. La question sera reprise plus tard.

Le Doyen fait savoir que le Département de l'Instruction Supérieure limitera les crédits des Bibliothèques. Sur la proposition de M. Bouvier, on demande aux diverses Facultés de renouer à leur crédit une année sur deux.

Séance levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire

Ch. Bally

Séance du Samedi 19 déc. 1914 à 5 heures

Présidence de M. Werner, Doyen.

M. Kat

Présents: MM. Muret, De Crea, Bally, Milhaud, Wuarin, Winiarski.

Le Doyen fait savoir que M. Adm. Naville désire faire bénéficier ses étudiants de toutes les exemptions pouvant être accordées aux étudiants des autres cours.

M. Harari

La Commission chargée d'examiner la demande de M. Harari, relative au Doctorat ès Lettres, a décidé que, ses titres ne constituant pas une équivalence avec la Licence, il devrait subir un examen préalable. On décide que cet examen portera sur la latine, la composition française et la philosophie.

M. A. Ferricé

M. A. Ferricé soumettra prochainement sa thèse, intitulée: "Les lois du progrès en biologie et en ^{sociologie} psychologie; la question de l'organisme social". La commission chargée de d'examiner ^{cette thèse} est composée de MM. Wuarin, Milhaud et Ed. Claparède.

M. Har

M. Song-Fong-Fong

M. Wuarin annonce que la Commission de l'Université des sc. soc. n'ayant pu avoir un entretien avec M. Song-Fong-Fong, aucune décision n'a été prise sur son sujet. MM. Paul Othman et Leok. de Sanson seront consultés au propos de sa thèse.

Prix M

M. Fouad - Rachid

M. Fouad - Rachid a demandé l'accès immédiat à la ^{sc. pol.} Licence. Le Faculté du Droit ayant répondu favorablement, la demande est admise.

M^{me} Klouchine

Les circonstances actuelles ne permettant pas à M^{me} Klouchine de recevoir son diplôme de l'Université de Bruxelles, on décide de faire passer provisoirement, ensuite à un délégué

le diplôme de Licence sur une présentation des documents exigés.

M. Kaleb

M. Kaleb, Licencié en Droit, privé - docteur, est candidat à la Licence ès Sciences politiques. Il demande à être dispensé de l'examen écrit de Droit constitutionnel comparé; cette dispense ne lui est pas accordée. Il a été chargé de l'histoire à condition de présenter un travail écrit sur un sujet historique; celui qui est proposé par le candidat n'est pas accepté.

Séance levée à 6 h. 1/4.

Le Secrétaire: Ch. Bally

Séance du Samedi 9 janvier 1915 à 5 h.

Président: M. Werner, Doyen.

Présents: M. Muret, Bally, De Cus, Rappard, Hilhand, Winiarsky.

M. Harari

Il est décidé que pour son examen complémentaire, M. Harari devra se présenter à l'une des sessions de la Licence ou faire une demande spéciale s'il désire choisir une autre époque.

Prix Universitaires

Pour le Prix Alois Blondel le Doyen a reçu deux recueils de vers, l'un avec la devise Sub Sole, l'autre avec la devise: Liberté, Egalité, Fraternité. La Commission est composée de M. B. Bouvier, président, François (et à son départ) Halsch, Tavan (et, en cas de refus de ce dernier, Fr. Grandjean).

Aucun travail n'est parvenu jusqu'ici pour le Prix Humboldt.

Manuscrits présentés pour le Prix Hurstel:

M. H. Ferrière: Thèse de doctorat, M. de Stephaus:

Les fondements fondamentaux de la conscience religieuse.
 M. Naville: Introduction à l'étude objective
 de l'esthétique. La Commission est composée
 de MM. Werner, président, M. Naville
 (et en cas de refus M. Flournoy),
 Ed. Claparède, Pierre Bovet et M.
 Millon (Lansans).

M. Norton Bernath M. Norton Bernath, citoyen américain,
 docteur de l'Université de Fribourg en Suisse
 comme Privat-Docent
 demandant à faire un cours d'archéologie
 chrétienne. On lui demandera d'envoyer
 ses publications et éventuellement de
 soutenir une thèse d'habilitation.

Séminaire de français moderne. M. le Conseiller d'Etat Rosier a in-
 formé la Faculté qu'il désirait avoir son
 préavis sur une proposition à soumettre à
 la Commission Scolaire et tendant à admettre
 au Séminaire de Français Moderne les porteurs du
 Diplôme de Capacité de l'École secondaire de
 Joux. La Faculté décide de demander
 à son tour un préavis à la Commission de
 Séminaire. ⊕

Libre Chaire de M. H. Naville M. Rosier a écrit au Recteur que le
 Département a en vue certaines modifications
 concernant la chaire laissée vacante par la
 démission de M. H. Naville et demande
 le préavis de la Faculté. Après une réso-
 lution sur l'opportunité de nommer une
 commission, on décide de mettre la question
 à l'ordre du jour de la prochaine séance,
 le Doyen verra bien, après informations prises,
 exposer la question devant la Faculté.

Sixième Faculté Enfin M. Rosier a fait connaître le désir du
 Département d'étudier à nouveau la création
 de la Sixième Faculté et demande à

Textes de

Lyon

Supplément

M. J. M.

Prix Al.

Prix

Supplément

M. J. M.

la Faculté de l'école de la justice, ou de la
retrouver provisoirement de Commission, les
séances de la Société des Sciences.

Textes de la
Ligue.

Le Doyen demande si on envoie à M. Muret,
qui vient bien se charger de la recueillir, les
propositions relatives aux textes de la Ligue 1916.

Suppléance de
M. J. Nicole

Sur une question de M. Muret, le Doyen fait
savoir que des négociations sont en cours pour
la suppléance de M. J. Nicole.

Séance levée à 7 h. moins 1/4.

Le Secrétaire

Ch. Bally

⊕ (adjonction à la p. 52) : M. Muret annonce
qu'il se retire de cette Commission; le Doyen
prend acte de cette démission en exprimant à
M. Muret les regrets de la Faculté.

Séance de Samedi 23 janvier 1915 à 5 h.

Présidence de M. Warner, Doyen.

Présents : MM. De Cus, Muret, Bouvier, Bally,
Othmann, Winiarski, Wuarin, Raffart. Excusé : M. Halber.

Communications de Doyen

Prix Al. Blondel.

MM. Tavan, Bouvier et François ont accepté de
faire partie du jury.

Prix Annuel.

MM. Flammoy et M. Naville ont refusé de fonctionner
comme jurés
~~dans le jury~~; une nouvelle demande sera faite
auprès de M. M. Naville, et, en cas de refus
auprès de M. Falliguet.

Suppléance de
M. J. Nicole

M. J. Nicole a demandé d'être suppléé par
son fils M. George Nicole. Le Département
s'y étant opposé formellement*, le statut en
viera maintenant jusqu'à la fin de novembre
d'iver.

* M. G. N. étant déjà suppléant de M. Ed. Naville,

Congrès de M. E. Naville.

Démission de M.
Muret

Auteurs de la Licence

Chaire de philosophie
et classification des
sciences.

M. Ed. Naville a obtenu un congé
pour un voyage en Angleterre avec délégué de
la Croix-Rouge.

M. A. François est nommé membre de la
Commission de l'Université de français moderne
en remplacement de M. Muret démissionnaire.
M. Bourrier exprime à la fin des remer-
ciements pour les services qu'il a rendus au
Séminaire.

Le Doyen donne lecture de la liste des
auteurs de la Licence 1915. Sur la proposition
de M. Muret, les candidats retenus à l'année
pourront opter pour les auteurs de la Licence
1914.

Le Doyen donne lecture de la lettre par la
quelle le Département demande qu'on
procède à la nomination d'un professeur
de philosophie de M. A. Naville et pose
la question de maintien de titre de cette chaire.
M. Werner a vu à ce sujet M. A. Naville et Ed. Claparède. M. A. Naville a
fait observer que dès 1909 son enseignement
a été élargi, qu'il a enseigné la logique, la
morale et l'esthétique à côté de la classification
des sciences, au point que le vote exprimé dans
la lettre du Département se trouve déjà réalisé.
La chaire devrait être intitulée : Philosophie,
et théorie de la science, et ~~autres~~
~~programmes~~ continuer à figurer partie
de la Faculté de Lettres. Rien n'empêchant
le titulaire de mettre l'accent sur la morale,
comme le désire le Département. Quant à
M. Ed. Claparède il propose comme titre : Philo-
sophie et histoire des sciences ; l'attribution
à telle ou telle faculté lui paraît secondaire.

mais il ne s'agit pas de se faire déterminer
également l'enseignement attribué à chacune
des deux chaires.

M. Werner fait observer qu'en fait les deux
chaires embrassent le champ entier de la philosophie,
mais que l'une d'elle s'occupe plus particulièrement
de la logique et de classification des sciences et l'autre
plus spécialement de métaphysique et d'histoire
de la philosophie.

M. Munk. Les deux enseignements ne doivent pas
être limités par de telles restrictions ; il est dési-
rable que la seconde chaire continue d'appartenir
à la Faculté des Lettres, qui correspond à la Faculté
de Philosophie des universités allemandes ;
titre proposé : Philosophie, et introduction aux
sciences.

M. Olthoff. M. Nauwille demandait actuellement
un cours de classification des sciences comme final-
ité ; ~~peut-on~~ comment s'il faut de mettre un concurrent
à sa côté ?

M. Reppach insiste sur l'importance à donner
à la classification des sciences.

M. Bouvier appuie au contraire la maintenance
d'une désignation large, telle que : Philosophie et
théorie des sciences.

M. Metzger pense que la morale pourrait
être une des spécialités de la chaire.

M. Munk montre que la question est liée en
quelque mesure à la personne de M. Flournoy ;
tout le monde désire un élargissement de son
enseignement, qui ne l'empêcherait pas
de donner des cours dans deux Facultés différentes.

M. Werner craint que de la sorte la seconde
chaire n'ait pas la même importance que celle
d'aujourd'hui ; il est pour la maintenance de

statue qui sera érigée

Sur la proposition de M. H. Renard et Bouvier,
mandatant M. Flamberg ^{pour être} ~~pour être~~ ^{consulté};

~~La Commission est composée de M. H.~~
La Commission est composée de M. H.
Werner, Oldemann et Milhard. Elle s'ajoute
et E. Clapède.

M. Werner rappelle à ce propos qu'en suite
d'une décision de la Commission de 1909
d'insérer dans le programme il est tenu
d'enseigner l'histoire de la philosophie en
deux semestres, et que cette obligation lui
est devenue plus difficile à remplir. Il désire
que la question soit reprise plus tard.

Organisation
de la sixième Faculté.

M. De Cress ^{présente} que la Commission qui sera
nommée composée des professeurs de la Faculté
étrangers à la Sociologie et aux sciences exactes,
notamment les professeurs d'histoire et
de philosophie. M. Bouvier voudrait
que le Doyen fasse partie de la Commission;
M. Renard estime que la présidence lui revient
comme représentant du Bureau.

M. Milhard est d'avis qu'il s'agit surtout
d'exclure les professeurs étrangers à la nouvelle
Faculté, mais que pour des raisons politiques,
il n'est pas rationnel qu'ils aient voix
délibérative et que la présidence appartienne
au Doyen.

M. Rappart propose que la nomination
de la Commission soit faite par le Sénat.

Finalement on décide de consulter le
Bureau sur la procédure à suivre.

Séance levée à 8 h. moins 1/2

Le Secrétaire
Ch. Bally

Séance du Samedi 6 février à 5 h.

Résidence de M. Warner, Doyen.

Présents : M. M. Oltramare, De Cuse, Bally, Rappard, Malsch.

Communications du Doyen.

Sixième Faculté.

Pour l'organisation de la Sixième Faculté le Sénat a nommé une commission composée de M. M. Warner, Winiarski, Milhaud, Rappard et Chaux, à laquelle seront adjoints les Doyens des Facultés des Lettres, de Droit et des Sciences. Un arrêté du Conseil d'Etat déclare la Sixième Faculté constituée d'où naissent pendant et fixe l'ouverture de ses cours à la prochaine année scolaire.

Crédit extraordinaire.

La Faculté n'a pas fait usage du crédit extraordinaire de 1000 fr. pour 1914; celui de 1915 reste à notre disposition; il sera réparti entre la Faculté des Lettres et la Faculté de Sc. sociales. Sur une question de M. Oltramare, M. De Cuse rappelle que le partage des biens entre les deux Facultés ne peut s'étendre à la B. P. Rothmann ni au fonds Schwitzgasser.

Prix Humbert et

Hon.

Le sujet fixé par M. Warner pour le Prix Humbert est: De la relation entre la similitude et l'entendement dans la philosophie de Kant. Le sujet du Prix Ador sera fixé prochainement.

Licence à Lettres.

Plusieurs candidats à la Licence à Lettres, entre autres M. Bochet et Florinetti, ont demandé à passer l'examen en avril. On décide de maintenir la session d'avril et d'instituer une session extraordinaire en avril. M. Florinetti pourra être interrogé sur les auteurs de 1914.

Liste des jurés.

Le Département a demandé à la Faculté de lui proposer une liste de jurés pour les examens, qui, une fois adoptée, sera valable une fois pour toutes.

Docteur en Lettres.

M. Guthrie.

M. Guthrie, natif de l'Université de Harvard, auteur de plusieurs publications philologiques, demande à se présenter au doctorat. Ses titres sont reconnus équivalents à la licence.

Privat-docent.

M. Lübbig.

M. Lübbig, licencié en Lettres (Lausanne), demande l'autorisation d'enseigner le latin et l'allemand comme privat-docent. En raison d'une demande antérieure de M. L., on pense qu'il pourra être mis au bénéfice de l'ancienne loi des privat-docents, mais son cas sera soumis au Département.

Demande d'admission.

M. Grosnis.

M. Grosnis, de nationalité grecque, étudiant à l'Université d'Athènes, puis à l'Université de Leipzig, demande à subir les deux examens de la Lic. ès sc. sociales et la licence. En juillet 1915, on en deux sessions (juillet 1915 et mars 1916). La seconde demande est accordée.

M^{lle} Stavropoulos.

M^{lle} Stavropoulos, forcée de quitter Genève pour raison majeure, demande à subir en mai l'examen annuel de pédagogie. La demande, appuyée par M. Kelsch, est accordée.

Question des locaux.

Le Museum étant prochainement délabré pour l'installation de nouveaux locaux universitaires, le Département s'occupe de la question et propose de la Faculté. Une commission, composée de M. H. Werny, président, Bouvier, Olthaus, Melchior (et à son défaut Rappach, Peitz), est chargée d'examiner et de maintenir la question.

Séance tenue à 7 h.

Le Président: Ch. Rolly

Séance du Samedi 20 février 1915, à 5 h.

Présidence de M. Werner, Doyen

Présents: M. M. Wuarin, Milhaud, Winiarski, Muret,
Bulley, De Crue, Rapport.

Le mandat de M. Paul Olfenbreck comme professeur
extraordinaire d'histoire des colonies est renouvelé.

L'Université pour une nouvelle période de trois ans.

Le Doyen fait savoir que le Département a approuvé
l'élection de M. François comme membre de la
Commission de l'Union de Français modernes.

Date des examens La Faculté est consultée sur l'opportunité
d'instituer une session extraordinaire d'examens.
Sur la proposition de M. Muret, il est décidé
~~particulièrement~~ qu'il y aura une session unique,
reportée exceptionnellement dans la seconde semaine
d'avril.

Thèse de M. A. Ferrière M. Wuarin rapporte au nom de la Commission
chargée d'examiner la thèse de M. A. Ferrière
sur ~~l'évolution~~ la loi du progrès, etc. Le jury
est unanime pour proposer l'imprimatur, qui
est accordée.

Question des locaux M. Werner rapporte au nom de la Commission
chargée d'examiner la question des nouveaux locaux
universitaires.

Une discussion s'engage à propos de l'aménagement
de la future bibliothèque; la Commission la prévient
comme aux Lettres et aux Sciences Sociales, mais
que M. M. Wuarin et Muret sont d'avis de con-
sacrer sur ce point aussi la séparation des deux Facul-
tés. M. Milhaud propose de réserver la question
pour plus tard. M. Muret fait remarquer
à ce propos que l'extension des bibliothèques de
Facultés lui paraît nuisible au développement

normal de la Bibliothèque Publique. M. Deane
est d'avis au contraire qu'il est nécessaire d'avoir
des livres à proximité pour les travaux de
conférences.

M. Hurst recommande en outre à la Faculté
de faire son possible pour conserver ses
salles de cours actuelles, qui offrent de grands
avantages et dont elle ne retrouvera pas
l'équivalent dans le nouveau bâtiment.

Un vœu sera ajouté dans ce sens au rapport
à la Commission.

Demande d'inscription. M. Poulos, ingénieur hellénique, qui a fait six semestres
de droit à l'Université d'Athènes, demande à se
présenter à la licence en Sciences Politiques. On
demande à la Faculté de Droit de lui accorder
l'équivalence des 4 semestres de droit à l'Université grecque.

Demande d'enseignement. M. Morton Bernath, qui avait demandé à
enseigner l'histoire de l'art comme privat-docent,
a fait parvenir ses publications. Une commission
composée de MM. De Crous et Hurst présente
une opportunité d'envoyer une thèse d'habilitation.

M. Olsson, suédois, vient également enseigner
l'histoire de l'art; on lui demande d'envoyer ses
travaux, qui seront examinés par la même Commission.

Séance levée à 7 h. moins 15.

Le Secrétaire: Ch. Bally

Séance du Samedi 27 février, 1915, à 5 heures

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: MM. Olthausen, Saig, De Crous, Hurst,
Bally, Borgeson, Bouries, Rouland.

Le Doyen salue la présence de M. Saig, em-
pêché pendant long temps par la maladie d'assister

aux séances de la Faculté.

M. Munk pense illogique de la Faculté unie de
Lettres et des Sciences Sociales continue à avoir des séances,
alors que la nouvelle Faculté est constituée et qu'il
y a un Doyen siége au Bureau. Tout en reconnaissant
que la situation est anormale, on doit se résigner
dans le statu quo.

Examens.

Le Doyen annonce que les inscriptions pour les
examens seront prises du 1^{er} au 15 mars et que

Exemption

la session commencera après le 8 avril.
Le Département de l'Instruction publique propose d'accorder
une exemption ~~automatique~~ à M. Jean Gay;

mais le recteur étant de nationalité française, son
cas sera soumis au ^{département} Département.

Règlement de

Séminaire de p. mod.

M. Bally rapporte au nom de la Commission
de Séminaire de p. mod. sur les modifications
pour d'apporter au règlement en vue d'adhérer
au Séminaire, pour immatriculation, les élèves
diplômés de l'École Supérieure des sciences
les stagiaires et les maîtres de l'enseignement
public genevois.

M. Munk fait quelques objections sur le
principe de ces admissions et les conséquences d'un
règlement commun aux étrangers et aux personnes de
langue française; il demande aussi un article
prévoyant l'exclusion des auditeurs et que le nom
de Séminaire soit remplacé par celui d'Institut.

Le ^{nouveau} règlement est adopté et ~~par~~ ^{les} questions
de détail renvoyées à la Commission.

Immatriculation.

Le Doyen annonce que la Commission a obtenu
à propos, à l'unanimité d'instituer une immatri-
culation spéciale pour les porteurs de diplômes
de l'enseignement secondaire genevois. Le Recteur
demandant l'avis de la Faculté sur ce point,
on répondit que la question a été soulevée pour le
seul cas qui s'est présenté, celui de Séminaire de

français moderne.

M. Bauer annonce que les cours de sciences ~~et de physique~~ seront maintenus cette année, malgré les difficultés de la situation actuelle, mais seront réduits à trois semaines et particulièrement destinés aux maîtres et maîtresses de l'enseignement de la Suisse orientale.

Séance tenue à Fribourg.

Le Secrétaire: Ch. Bally.

Séance du Samedi 6 mars à 5 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: M. M. Olthaus, Muret, Milhaud, Bally, François, Rappard, Winiarski, Wuarin, Bouvier, Malenk, De Cuse.

Séminaire de français moderne.

Le Doyen annonce que la Commission du Séminaire ^{la proposition} français moderne n'a pas accepté de changer le nom de Séminaire en celui d'Institut.

M. Muret se réserve de reprendre la question plus tard.

M. Milhaud, appuyant une proposition faite par M. Muret au début de la séance précédente, pense comme lui que les deux Facultés - Lettres et Sc. Sociales - devraient fonctionner déjà maintenant séparément. On décide cependant de maintenir la statu quo.

M. M.

M. M. de nationalité suisse, R. B. de la septième classe d'un gymnase de jeunes filles demandent à être immatriculés pour les sciences sociales. Pas d'opposition.

Chaire de philosophie et classification des sciences.

M. Werner rapporte sur la question de la chaire de philosophie et classification des sciences. Après avoir eu un entretien avec M. M.

Oltramare et Werner, membres de la Commission, M. Flour-
noy a fait savoir à cette dernière qu'il serait dis-
posé à entrer dans ses vues et accepterait de
faire un cours de trois heures pendant la 6^{ème} de
l'histoire et philosophie des sciences. D'un autre côté
de M. Werner avec le Doyen de la Faculté de Scien-
ces il semble ressortir que cette Faculté ne
s'opposerait pas au transfert de la chaire de M.
Flournoy dans la Faculté des Lettres, mais M.
Werner pour des raisons de convenance,
les Sciences réuniraient de plus un préavis formel
sur la question, la Commission s'est donc proposée
avant qu'une chaire de philosophie des sciences soit
instituée dans la Faculté des Lettres en remplacement de
la chaire de M. Naville, et que cette chaire soit occupée
par M. Flournoy.

M. Oltramare craint que la Faculté des Sciences
ne fasse opposition; il fait observer que l'enseignement
de la nouvelle chaire continuera à figurer au programme
et dans les examens de cette Faculté. Il propose de
présenter le Département sur ^{toute} cette question.

M. Rappach et Koltbunt pensent que la solu-
tion proposée par la Commission, en supprimant
une des chaires de philosophie, diminuerait
la part qui revient à cette discipline. Mais M.
Koltbunt fait remarquer que cette perte serait
compensée par l'élargissement de l'enseignement
de M. Flournoy. M. Baurier insiste à son
tour pour que la Faculté des Lettres ne subisse
aucune atteinte de changement proposé, d'un
côté ou l'autre création de la 6^{ème} Faculté
l'oblige à se développer d'un autre côté.

Sur la proposition de M. Koltbunt on décide de
ne pas voter sur une question où une personne est
en cause; mais la Faculté étant un organisme

en faveur des propositions de la Commission
malgré certaines objections soulevées par
M. H. Werner et Rouvier, ce vœu sera
porté au Département ; puis le Doyen
~~rapportera~~ aura un nouvel entretien avec
le Doyen de la Faculté des Sciences et rappor-
tera.

Demandes

M. Pi.

Question des locaux.

A propos de la question des locaux universi-
taires M. H. Werner, Rappart et Othman
sont d'avis qu'une seule Bibliothèque est suffi-
sante pour les deux Facultés. R. Rappart rappelle
encore les inconvénients qu'il y a à développer
les Bibliothèques de Faculté à côté de la B. U. M.
qui perdrait sa

M. Go

M. Dr.

En outre, malgré les avantages que présentent les
salles de cours actuelles et la proximité de la
Bibliothèque publique, la Faculté reconnaît
que M. Rappart qui sera sans doute probablement obli-
gé de se consacrer dans les locaux du
nouveau bâtiment.

M. P.

Séance levée à 7 h. et quart.

La Secrétaire

Ch. Bally.

M. Chak

Séance du Samedi 15 mars 1915, à 5 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

M. Stam

Présents : M. H. De Cus, Rappart, Milhaud, Bally, Rappart.

Examens de Licence.

Le Doyen fait savoir que le Doyen de la Faculté^{des sc.} est
d'accord avec les propositions relatives à la
chaire de philosophie et classification des sciences. La
Département n'a pas encore répondu.

On établit le tableau des examens de Licence,
session d'août, ainsi que la liste des candidats :

Licence en Lettres, 1^{er} examen: M. Florinetti et Meerovitich. — 2^e examen, Licence en Lettres classiques: M. Bochet et Muller; Licence en Lettres modernes: M. Pittard, M^{lle} de Montfalcon.
Licence en Sc. Sociales: M. O'Rudjava.

Demandes d'admission. Sur réavis favorable de la Fac. de Droit, M. Pintos (v. p. 60) est dispensé des 4 semestres de Droit à l'Université de Genève, nécessaires pour l'accès à la Lic. ^{en Sc. soc.}

M. Gourvitch. M. Gourvitch, qui a été autorisé à se présenter à la Lic. en Sc. soc. demande 1) à être dispensé du 1^{er} examen, 2) à passer le second au même temps que le doctorat. Les professeurs des Sc. soc. examineront son cas, ainsi que celui de

M. Orlovski. M^r Orlovski, lic. de l'Université Nouvelle de Bruxelles, qui demande à être admis au doctorat.

M. P. Zorn. M. Zorn, d'Oxford, et un de ses amis, font valoir la titre de Bachelor of Arts pour demander l'immatriculation et l'accès à la Licence. On répondra que le titre en question leur confère l'immatriculation, mais est insuffisant pour la Licence.

M. Chakraverty. M. Ajit Kumar Chakraverty, gradué de Calcutta, demande d'être admis au doctorat. On lui demande des précisions sur ses grades.

M. Stempowsky. M. Stempowsky (5 semestres à Cracovie et 2 à Genève) demande à se présenter à la Lic. en Lettres modernes. Accepté.

Séance levée à 6 h. 1/4

Le Secrétaire

Ch. Balley

Séance de Samedi 1^{er} mai à 5 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents : MM. Oltramare, Muret, Lach, Raffard, Bally, François, De Crue, Wuarin.

Communications du
Doyen.

Le Doyen rappelle en termes émus la mort récente de M. Winiarski. L'assemblée se lève en signe de deuil.

Il rappelle aussi le décès de M. Adrien Lesage, étudiant en Lettres. Une adresse, signée des professeurs et étudiants de la Faculté, a été remise à son père.

En l'absence de M. Jules Nicole, M. Paul Oltramare a bien voulu donner au semestre d'été deux heures d'explication d'antennes grecs, prises sur son enseignement.

MM. Reber, J. J. Mammier, Ben Roubi, Harsch et Abouzit, ne peuvent pas de cours de Privat-Jouvent au semestre d'été.

La Faculté a souscrit à une médaille ^{d'université} Thiercher.
M. B. Borvieu a représenté ~~Beauregard~~ aux fêtes de Locarno au nom de cet évènement.

M. Lubbing.

M. Lubbing présentera une thèse d'habilitation; sujet: Tikh Liva.

M. Harari

M. Harari passera fin juin l'examen complémentaire de licence.

Le Doyen annonce le mot de M. Vuillemy, Privat-Jouvent.

Résultats des
examens.

Résultats des examens:

Licence en Lettres: 1^{er} examen M. Meerovitch

2^e ex., lic. classique: A. Bochet,

lic. en l. modern: M. Pittard

Licence en Sc. soc.: M^{me} Ladovians.

Le Doyen lit le programme des Cours de
Semestre d'hiver.

On renvoie à la Commission de Semestre de Français
modernes une lettre du Département relative au
projet de règlement de cet institut.

On renvoie à la Faculté des sc. éc. et soc. une
lettre par laquelle le Département propose d'instaurer
statistique et finances la chaire laissée vacante par
le décès de M. Winicki.

La nouvelle Faculté décide si M. Winicki
doit être remplacé par ~~quelqu'un~~ un de ses collègues
au présent semestre.

M. A. Ferrière. Le Doyen lit les épreuves de M. R. Ferrière,
approuvées par la Commission de Thèse.

M. Guthrie. Une commission composée de MM. Werner et
Oltramare, examinera la thèse de doctorat de M.
Guthrie sur *Vernaculus et le néo-platonisme*.

Concours Avril. M. Schinz de nationalité Belge, domicilié en
Belgique, a terminé ^{son ouvrage} avant la fin de l'année
un travail qu'il comptait présenter pour le prix
Avril et ^{pour le doctorat} pour le doctorat; par suite des circons-
tances actuelles, le manuscrit n'est arrivé ici que
le 7 avril. On décide d'avertir le Bureau
et le secrétaire du jury; sans opposition de la
part du travail passera au concours pour être
ensuite admis à servir de thèse.

Le Département décide aussi quelles économies
la Faculté compte réaliser sur les crédits de Biblio-
thèque. Sur la proposition de M. Muret on ré-
pondra que la Faculté a déjà renoncé au crédit
pour 1914 et 1915, soit 2000 fr.
extraordinaire et se contentera du crédit ordinaire.

Demandes d'étudiants. M. Hutcheon, de Cap, Master of Arts d'Aberdeen,
demande à passer le doctorat et l'été sans être étudiant
à Genève. Le cas est renvoyé à une commission
composée de MM. Rothart et Charis.

M. Vauray

M. Vauray, étudiant en théologie à Genève
a demandé un certificat de cours et l'équivalence
avec la Licence ès Lettres-philosophie française.

Le Doyen a répondu que sur ce point se à la
Faculté de trancher ce cas.

Séance levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Ch. Bally

Séance de mardi 18 mai, à 2 heures.
1915

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents : M. M. Lütz, Bouvier, Milhaud, Bally

M. Hurst annonce que le Département à l'honneur
à la Faculté des Lettres un exemplaire des
Printemps Olympiques de Spitaler, revêtue de la
signature de l'auteur.

Communication de
Doyen.

Le Doyen annonce que la ^{S. A. R. M.} famille Lescaze a
envoyé une lettre de remerciement à la Faculté à l'occa-
sion de l'adieu. ^{signée} des professeurs et des étudiants.

M. M. Schekoye et Willemot ne sont pas pour leurs cours
de privats de cours au semestre d'été.

La soutenance de thèse de M. A. Ferris est
fixée au jeudi 27 mai à 2 heures.

M. Chakri

On demandera la prière de la Faculté de droit
au sujet de M. Chakri, sujet ottoman, candidat
à la lic. ès sc. politiques, qui demande à être
dispensé des deux années de droit à l'université
de Genève.

M. M. Steiner et
Kustupha Fazil; M^{me}
Novinska.

La Faculté ratifie les prières de la
Fac. des sc. économ. et sociales relatifs à M. M.
Steiner et Kustupha Fazil, et à M^{me} Novinska.

Rapport de la
Commission de Pénitence

M. Bally, ^{rapporte} au nom de la Commission de Pénitence
français moderne au sujet de la lettre de Départ
une demande de modification au projet de règlement

Communication

Doyen.

Ad.

Le Commission a adopté le ^{deux} ~~point~~ du Département
sur tous les points sauf deux: 1) l'admission de
délégués du Département dans la Commission,
2) l'admission de auditeurs aux Conférences
de Semaine.

Séance levée à 3 h.

Le Président: Ch. Bally.

Soutenance de thèse de M. A. Ferrière

Jours: 27 mai 1915, à 2 h.

Présidence de M. Warner, Doyen.

Présents: M. M. Wuara, Milhard, Ed. Claparède,
H. Naville, Leiz, Bouvier, Flournoy.

La thèse que M. A. Ferrière présente pour
obtenir le grade de docteur en sociologie est
intitulée La loi du progrès en biologie et en
sociologie et la question de l'organisme social.

Ont pris la parole: M. M. Wuara, Ed.
Claparède, Milhard, Warner.

M. Ferrière obtient le grade de docteur.

Note donnée à la thèse: $5 \frac{3}{4}$

Note donnée à la soutenance: 6.

Séance de Samedi 29 mai à 4 h. 1/4.

Présidence de M. Warner, Doyen.

Présents: M. M. Othman, François, De Cuv, Leiz,
Kunt, Bally. Excusé: M. Bouvier.

Communications de
Doyen.

A. Lange.

Quelques étudiants, ayant l'intention de réunir en
un volume les productions littéraires d'Adrien
Lescage, ont demandé à la Faculté l'autorisation
d'y reproduire la Dissertation française de Licence.

M. François rappelle le cas de M. Lachavanne et mentionne les inconvénients pouvant résulter de cette autorisation. La Faculté émet un vœu défavorable.

D'Es Mead

M. Ch

Prix Alois

Blondel

M. François rapporte au nom de la Commission du prix ~~Alois~~ Alois Blondel. Deux manuscrits de vers ont été présentés: Le Chemineau et la Tristesse et Les Nuances du jour. Le jury propose de ne pas décerner le prix. Le rapporteur sera M. Bouvier. Approuvé.

M. J

Prix Amiel

M. Werner rapporte au nom de la Commission du prix Amiel. Le travail envoyé de Bruxelles par M. Schinz est arrivé si tard qu'il a dû être lu en 20 jours par 4 personnes. Sur la proposition de M. Ed. Clapart de la Commission on a fait faire quatre copies. La Faculté ratifie cette mesure. Les travaux de M. H. Massé et de Stepano ont été écartés d'emblée comme insuffisants; celui de M. Schinz (La philosophie de la religion au temps présent) tout en présentant de sérieuses qualités, ne dénote pas un effort personnel. Par contre l'ouvrage de M. Ferrière, présenté déjà comme thèse de doctorat (La loi du progrès, etc.) est, malgré de graves défauts, une construction originale d'un réel volume. La majorité de la Commission propose de lui attribuer le prix. Le rapporteur sera M. Ad. Naville. Approuvé.

M^{me} No

M. Helb

M. Morton Bern-

nath.

M. De Cruz rapporte au sujet de M. Morton Bernath qui désire enseigner l'histoire de l'art comme privat-docent. La commission, tout en reconnaissant la valeur des travaux du candidat, propose de lui demander une thèse d'habilitation accompagnée soit d'une conférence, soit d'une leçon.

M^{me} NoM^{re} Ste

⊕ M. Huet propose qu'à l'avenir les candidats au privat-docentat soient tenus de présenter un Curriculum vitae et la liste de leurs travaux.

Dies Académiques.

A l'occasion du Dies Académiques la Faculté décide de se réunir pour un repas en commun et de siéger en séance l'après-midi de même jour.

M. Chukri.

Demande d'élèves.

La Faculté de Droit a émis un vœu tendant à répondre M. Chukri, consistant à la Lic. ès sc. soc., des trois semestres à la Faculté de Droit de Genève et de l'examen d'Introduction à l'étude du Droit. Le vœu est adopté.

M. Phatichis

On renvoie à la Fac. des sc. éc. et soc.

Le cas de M. Phatichis, consistant à la Lic. ès sc. soc.

M^{me} Novinska

Cette même Faculté a répondu M^{me} Novinska de certaines fautes de programme de la Licence en raison d'examens subis avec succès à l'Université libre de Bruxelles. Séance levée à 5 h. 1/4.

Le Secrétaire: Ch. Bally

Séance du Samedi 12 juin 1915, à 5 h.

Présidence de M. Werns, Doyen

Présents: MM. De Cuv, Seitz, Bally, François, Melchard, Rappard, Baurier, Kolst, Olthaus, Wuarin.

M. Helbing.

Communications du Doyen.

M. Helbing a demandé à enseigner comme privat-docent à la Faculté de Droit, qui l'a adressé à la Faculté des sc. Lettres et Sciences Sociales. La Faculté des sc. éc. et soc. préavisera sur ce cas.

M^{me} Novinska

Cette même Faculté propose d'accorder à M^{me} Novinska une dispense de semestres pour les mêmes raisons qu'à M^{me} Klovichine, et de permettre à M. Phatichis de se présenter

M. Phatichis

de permettre à M. Phatichis de se présenter

à la Licence au bout de deux semestres
au lieu de quatre. Approuvé.

Le Département ^{de suite} versera à la Bibliothèque de
la Faculté 1000 fr. ~~par an~~ et une somme
égale à la fin de l'année.

M. Morton Bernath.

M. Morton Bernath demande à
présenter une thèse d'habilitation sur le
même sujet que sa leçon d'ouverture ^{Les}
~~manuscrits~~ manuscrits enluminés du Moyen-Âge.
On lui demande d'étudier plutôt d'un
des manuscrits de Genève qui n'aurait pas
été traitée à ce point de vue. Il demande en
autre que son cours soit annoncé dans la
seconde édition du programme. Cela n'est
possible que si la faculté donne son
accord avant l'impression de cette
2^e édition.

Séance levée à 5 h. 1/2.

Le Secrétaire: Ch. Bally.

Séance du jeudi 10^r juillet 1915, à 3 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: M. M. Michaud, Arabin, Bourier, Peitz, Olthausen,
De Cive, Muret.

Le Doyen établit l'horaire des examens de la
session de juillet.

Séminaire de français

moderne et

Cours de vacances.

Monsieur B. Bourier propose que le corps
enseignant du Séminaire comprenne parmi les
professeurs et les privat-docents de l'université, ^{appelés}
pour les cours de vacances, en outre des personnes
agréées par le Département. Le Séminaire admet
tout, sous les conditions susmentionnées, les auditeurs
que la Faculté jugerait suffisamment préparés.

et les personnes qui se destinent à l'enseignement du français. La Faculté est d'accord.

Thèse Guthrie

La thèse de M. Guthrie sur Numa a été examinée par une Commission composée de MM. P. Olthoff, Wernier et P. Basset. Le très bon sujet choisi par le candidat n'a pas été traité d'une façon satisfaisante. Les questions importantes sont laissées de côté, l'origine du fragment surblé n'est pas indiquée; ils sont mal traités; l'étude des sources est négligée. La langue est déplorable. La Commission propose de renvoyer la thèse, et la Faculté ne refuse pas de l'examiner une seconde fois.

M. Tumenas

M. Tumenas, Lithuanien, D. ès L. de Genève, désire faire un cours de princ. docent sur le sujet de philosophie. On lui demandera des explications complémentaires sur ses titres.

M. Jullierat

M. Jullierat, diplômé de l'Ecole Normale de Porrentruy, candidat à la Licence, n'a pas la maturité réelle; il préparera son examen complémentaire de latin au Collège. Admis.

M. Tourtchan

M. Tourtchan, Hongrois, bachelier en théol.; a passé l'examen de la Lic. ès Sc. Soc. et demande d'être inscrit dans la Faculté des Sc. Ec. et Soc. à cette-ci s'élèvera.

Le Secrétaire: Ch. Bally

(D'après le vote pris, en son absence, par M. de Cene).

Séance du 22 mai 1915
à 5 h. dans la Salle du Sénat.

Présidence de M. Ch. Werner, doyen.
Membres présents : MM. Ch. Werner, P. Othmann, J. Baully, Borezand, Bonnier, De Lamoignon, François.

Demande de M. Borezand

M. Borezand demande un certificat attestant qu'elle a passé la première partie de la licence en lettres. On lui délivrera une copie du procès verbal, sur cette base : "le candidat est admis à passer le 2^e examen de la licence."

Demande de M. Testaz

M. Testaz candidat à la licence, compte se présenter à la session de juillet. En les circonstances (son service militaire), il voudrait s'en tenir à la liste de matières de l'année dernière. Demande.

Examen de la Faculté des sciences économiques et commerciales.

Le doyen demande être fixé sur l'attitude que la Fac. des Lettres compte prendre à l'égard du plan d'examen de la nouvelle faculté des sciences économiques et commerciales. Des divergences se manifestent. Il faut en venir à bout devant le Sénat. Quelle opposition doit-on faire notamment aux lettres et sciences sociales, mention historique et mention pédagogique? N'y ayant-il pas lieu de réserver la licence en sciences sociales à la Faculté des Lettres?

M. Testaz est perplexe. Il voit bien l'absurdité d'une licence sociale historique, dont le plus grand examen, appartenant à une autre faculté. Cherchant à faire la licence historique de la Fac. des Lettres, n'y a-t-il pas une restriction de candidats. Elle exclut bien ceux qui ne sont pas lettrés. Il faudrait tâcher de s'entendre avec la nouvelle faculté, étudier la question, sinon le réserver par l'affirmative. - Quant à la licence en sciences sociales, n'y a-t-il aucune chance de la garder dans la Faculté des Lettres?

M. Othmann comprend qu'on cherche à modifier la licence en lettres, mention historique, au point de vue des langues anciennes. De toute façon d'ailleurs, cette licence sera toujours peu demandée. Ce qu'il faut, c'est pourvoir aux besoins de toute une catégorie d'étudiants qui ne se soucient nullement d'une licence en sciences sociales ou en grec de l'esprit scientifique de la nouvelle faculté. Ils sont

orientés vers les sciences morales et non vers les sciences politiques. M. Ollivier donne lecture d'un projet de programme d'examen qui correspondrait à cette tendance. Le latin le serait exclu. On pourrait l'appeler: licence pédagogique.

M. Borgeaud, qui a voté contre la suppression de deux facultés, n'est pas d'avis qu'on puisse ~~supprimer~~ ^{maintenir} une telle création. Il faut chercher des programmes une opposition réelle et nouvelle. Il faut chercher une entente et présenter un autre projet. Il accepte la licence historique de la nouvelle faculté dans la mesure où elle est proposée, mais repousse parallèlement la licence pédagogique. On devrait au moins faire tomber la licence de zoologie, pour ne pas généraliser les grades et l'infirmité, ce dans l'intérêt général de l'université.

M. De Lurie. Nos solutions faibles pour redonner la licence en sciences sociales; mais nous sommes prêts pour redonner la licence pédagogique. Quant à la licence en sciences sociales mentionnée l'année dernière, M. De L. l'accepte pour remplacer la licence en histoire de la Fac. de Lettres, pour rechercher. Il admet que que quantité d'élèves ne sont pas préparés pour une faculté de Lettres pure et d'autre part que le prestige de la Faculté de Lettres souffrirait inévitablement de cette licence en lettres mentionnée l'année dernière. Il approuve le programme Ollivier.

M. Frangis, malgré toute opposition à la licence pédagogique de la nouvelle faculté, à laquelle elle n'a aucun droit. Le maintien de la pédagogie dans la Fac. de Lettres a été la condition de son vote qui a consacré le nouvel état de choses. Il faut songer au développement de la Fac. de Lettres par un institut de pédagogie. La faculté de la nouvelle faculté d'attribuer à elle cette discipline peut être sévèrement qualifiée. Nous ne pouvons transiger sur ce point. Il y va de l'honneur de notre faculté.

M. Ollivier recommande de ne pas couper les ponts avec la section pédagogique du gymnase dont les élèves pourraient être admis à la faculté de Lettres même sans latin. Revenant à la licence historique de la nouvelle faculté, M. O. fait observer combien il est choquant qu'un pareil examen ne comporte qu'une branche sociale contre une branche historique. On ne peut parler d'une licence sociale qui ne soit pas décernée par des professeurs de sciences sociales.

M. Bailly se déclare incompétent en ce qui concerne la licence historique, mais il est très affirmatif pour la licence pédagogique qu'il faut réserver dans notre faculté.

Il préconise le titre de "maître" pour le professeur.
d. Oltmanns a la part de la pédagogie serait trop modeste.
Il faudrait avoir en outre une licence ~~historique~~ pédagogique.

d. De Cuv. approuve cette distinction.

d. B. Bonnier, accepte la licence "historique" de la nouvelle faculté, pourvu qu'il soit entendu qu'elle reste une licence en sciences sociales (avec mention particulière), pour ne pas nuire à la place de l'empire. Quant à la pédagogie, un grade dans un 12 descriptif, le rendant ressortir à la nouvelle faculté et qu'à d'autres facultés est inadmissible. d. B. est bien partisan des échanges entre et de l'interprétation de facultés, mais par ce point. En outre il ne faut pas perdre de vue les efforts qui ont été faits déjà par une institution de sciences pédagogiques dans la Faculté des Lettres. La licence proposée par d. Oltmanns est excellente, mais pas comme licence pédagogique.

En résumé: 1° il ne doit y avoir qu'une seule licence sociale, 2° la licence pédagogique doit rester dans la fac. des Lettres. d. B. regrette certainement que les professeurs de pédagogie ont approuvé le projet de la nouvelle faculté.

Le doyen donne lecture d'un lettre de d. Drach à celui-ci expose son point de vue.

d. S. se rend une licence historique. Il veut pas advenir de ce grade dans la nouvelle faculté, mais il préférerait voir cette chose d'analogie dans la Faculté des Lettres. Peut-être n'a-t-il pas été que peu d'importance pour le recouvrement de la Fac. des Lettres.

M. W. comme professeur, veut pas partisan de la licence historique dans la nouvelle faculté dont une seule discipline est représentée dans la seule partie de l'examen.

Comme doyen, d. Cuv. : la Faculté est unanime pour redonner la licence pédagogique. Elle ne ferait pas d'opposition systématique à la licence historique de la nouvelle faculté.

On décide qu'il y a lieu d'établir les autres projets de la Faculté des Lettres.

d. De Cuv. fait une observation au sujet des deux grades historiques en question. Dans la nouvelle faculté, il comporterait une année de propédeutique, 2 années d'histoire dans la Faculté des Lettres, deux années de propédeutique, et

Contre-projet

seulement un annee d'histoire. Il semble que dans ces conditions nous ne pourrions pas dire que nous ayons dans la Faculte des Lettres une licence d'histoire.

Ch. Werner observe que le regim est le meme pour les autres disciplines.

Ch. De Cune Sommert soumet un projet de modification de notre licence d'histoire: 1° remplacer dans le premier examen d'explication d'un texte grec par une interrogation de litterature grecque (comme pour la licence ~~moderne~~).

2° en seconde developper la interrogation d'histoire (3 sujets a choisir dans les 9 periodes).

Ch. Olmann est d'accord a condition de ne pas imposer l'exemple de la licence moderne, qui substitue au grec l'etude d'autres langues. Il insiste sur l'importance de l'ancien langue.

Seance levee a 7 1/4 h.

Le Secretaire
Alexis François

Seance du 29 mai 1915

a 5 h dans la Salle du Senat.

Presidence de Ch. Werner, doyen
membres presents: Ch. Bally, De Cune, Seltz, Linnert, Chalsch,
Olmann, Bernard Bonnier.

Certificat d'aptitude pedagogique

Ch. Werner lit un rapport n. gre. de Ch. de Chalsch, Olmann et François touchant l'institution d'un certificat d'aptitude pedagogique pour les licenciés en Lettres.

Ch. Olmann synthetise les conclusions du rapport: il s'agit d'une part de donner a la licence son caractère scientifique, et d'autre part de préparer le futur maître d'enseignement secondaire a la difficile eprouve des devoirs. Il s'agit en outre d'obtenir a la fois une grande specialisation des maîtres en leur donnant une tache d'ensemble sur l'enseignement secondaire et en leur apprenant la place et le role de chaque branche.

Ch. Chalsch a un peu varie depuis la redaction du rapport. Il se demande s'il n'est pas preferable d'introduire la pedagogie sous forme de matiere a opter dans chacune des licences.

M. Frangui parle de la modification des programmes de licence, en ce sens que la partie très spécialisée serait composée de travaux scientifiques et de leçons faites par le candidat, ce qui renforcerait son aptitude pédagogique.

M. Duret approuve les conclusions du rapport : licence scientifique et certificat d'aptitude. Il faut avoir égard aux licenciés qui ne se destinent pas à l'enseignement. M. Duret voudrait que la licence fût complétée par un examen d'état comme celui de France dans le canton de Vaud, en sorte que les maîtres de l'enseignement secondaire ne pussent être choisis en dehors des licenciés de notre Université. L'épreuve de pédagogie pourrait être organisée par l'état lui-même, à titre de contrôle.

M. Delme trouve finalement que M. de Heusch demande fort peu de chose. Il est partisan du certificat d'aptitude et n'est pas non plus d'accord avec les suggestions de M. Frangui.

M. Abraham distingue entre le legs de caractère scientifique, donné par les candidats de licence dans les conférences universitaires, et le legs fait au collège par des élèves. L'un ne peut tenir lieu de l'autre.

M. Heusch constate qu'en fait depuis très longtemps on n'a pas nommé de maîtres qui ne fussent pas licenciés, on nomme au collège, on a l'école secondaire les conditions ne sont pas les mêmes. Mais il serait très difficile de faire consacrer officiellement ce principe par l'état — Quant à l'examen pédagogique, on pourrait aussi lui donner une base scientifique, et le résultat ne serait pas si modeste.

M. Duret ne dénie pas à la pédagogie le caractère des sciences. Mais ce qui a tant, c'est donner à la licence grade scientifique, sans portée pluriennale. La pédagogie intervient en tant que discipline secondaire.

M. Jeitz compare les deux systèmes en présence: 1° le certificat d'étude; 2° la pédagogie matière à option. Dans le second cas le rôle de la pédagogie sera forcément très restreint, et on donnera l'essentiel de l'examen de licence pris dans son ensemble. Les résultats ne seront pas satisfaisants. Avec le certificat d'aptitude, on donne devant l'élève un programme d'études renforcées; on lui permet de s'absorber un certain temps dans les questions pédagogiques.

M. Jeitz observe qu'il est question de deux choses distinctes:

1° le certificat d'aptitude, 2° la licence pédagogique. On a traité la première question. N'est-il pas temps de passer à la seconde.

de danser rendrait qu'à l'abordait immédiatement la question de la licence historique de la nouvelle famille. Cette proposition est écartée.

Le Doyen met au viz le principe d'un examen pédagogique
pour les trébuchés. Adopté à l'unanimité.

On passe à la discussion sur la licence pédagogique.

de. d'abord, explique que 1° il a approuvé le projet de la nouvelle faculté, 2° qu'il était le premier à le présenter, 3° parce qu'il lui semble toujours naturel de considérer la pédagogie comme une discipline sociale. Il est vrai qu'elle peut être considérée comme une discipline issue de la philosophie. D'ailleurs la conservation de la chaire de pédagogie dans la faculté des lettres est un fait acquis. Il nous faut donc envisager la création d'une licence pédagogique dans la faculté des lettres.

dr. Krumer n'en pas étonné que la pédagogie figure dans le programme de la nouvelle faculté. Il ne s'en suit pas qu'elle doit faire l'objet d'un grade spécial dans cette même faculté.

Le Dr. De Crous, se place au point de vue des intérêts de la Faculté des Lettres qui veut faire mûrir en préparant un futur développement vers la pédagogie.

de Frangis venait une conséquence à insérer dans
la nouvelle faculté un grade qui nécessiterait la création
~~d'une nouvelle faculté~~ d'un nouveau pe'dagogique, alors que
le professeur de pe'dagogie resterait dans la faculté des Lettres.

de Seriz propose que de duals du présente un rapport
sur le projet comme de cette licence pédagogique maintenant
à la Faculté des Lettres.

Le diplôme avait tout nouveau diplôme qui n'avait
pas une valeur purement scientifique et qui servait tout
simplement pour attirer la clientèle orientale.

d. Balsch, serait le hennery de l'institution d'un
diplôme d'étude pédagogique, auquel préfererant un
seminaire pédagogique. Ce seminaire dont les elements pour-
raient être tirés de ceux existants déjà à Genève, s'adressant
aux futurs maîtres d'enseignements secondaires, et d'autre
part attirerait beaucoup d'élèves. A chaque instant
parfournement on professeur de pédagogie des demandes
en vue de l'obtention d'un diplôme de pédagogie.

M. B. Brunter se déclare heureux du vote qui consacre l'institution du certificat d'aptitudes pédagogiques. D'autre part il propose qu'on demande à la Faculté des sciences économiques

de renouer avec l'humanisme pédagogique. Avec d. Sert, il paraît que
l'objet doit être présenté par le professeur de pédagogie. Il n'y
a pas de nous à se faire au sujet de la clientèle: elle sera composée
de membres inférieurs, et aussi d'orientaux, clients qui
méritent toute notre considération.

X Le projet met au jour le principe d'un diplôme
d'étude des pédagogues et d'un institut de sciences pédagogiques
à adopter à l'université.

Seau à terre à 7/12 h.

Le Secrétaire

A. François
